

# **L'hygiène scolaire dans le Canton de Neuchâtel : études et renseignements divers publiés par le Département de l'instruction publique**

Autor(en): **Latour, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für  
Schulgesundheitspflege = Annales de la Société Suisse d'Hygiène  
Scolaire**

Band (Jahr): **7/1906 (1907)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-91003>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 4. L'Hygiène Scolaire dans le Canton de Neuchâtel.

*Études et Renseignements divers publiés par le Département  
de l'Instruction publique.*

### CHAPITRE PREMIER

#### Le D<sup>r</sup> Louis GUILLAUME

initiateur des questions d'hygiène scolaire dans le Canton de Neuchâtel.

La Société suisse d'Hygiène scolaire se réunit pour la première fois à Neuchâtel, les 9 et 10 juin 1906, et comme elle a désigné son président d'honneur dans la personne de M. le D<sup>r</sup> Louis Guillaume, il nous paraît utile de rappeler ce qu'a fait pour son canton d'origine celui qui, le premier à Neuchâtel, a attiré l'attention sur les questions d'hygiène scolaire. Si l'on donne aujourd'hui à l'hygiène scolaire l'importance qu'elle mérite et si dans la construction des bâtiments d'école et dans le choix du matériel et du mobilier scolaires on apporte tant de soins, on le doit au D<sup>r</sup> Louis Guillaume. A ce sujet, son activité est intéressante, d'autant plus intéressante qu'elle a été désintéressée et uniquement provoquée par l'amour de l'enfant et l'intérêt pour les élèves et les maîtres.

Le D<sup>r</sup> Louis Guillaume est un enfant des Verrières (Suisse), fils de notaire et d'agriculteur, que ses parents placèrent de bonne heure à Bâle pour y apprendre l'allemand. Le jeune homme y resta cependant au-delà du temps primitivement fixé par sa famille et fréquenta le Pédagogium bâlois en vue d'études médicales, vers lesquelles il se sentait attiré. De Bâle, il passa, en 1851, à Zurich pour y terminer ses études en 1854. Après divers voyages à Vienne, à Prague, Berlin, Paris et Londres, le docteur se fixa en 1856 à Neuchâtel, où il fut bientôt appelé à diverses fonctions: médecin des prisons, membre (pendant trente-quatre ans) de la Commission d'Etat de santé, membre du premier Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel, et de la Commission d'éducation, dont il fut pendant longtemps le secrétaire, puis le président. Il contribua à la fondation de la section neuchâte-

loise de la Société suisse d'Utilité publique, qui organisa les premières conférences publiques. Il traita lui-même, dans des conférences nombreuses, les sujets les plus variés, les questions de régime alimentaire, d'hygiène et de police sanitaire, d'économie sociale et d'histoire neuchâteloise. Il donna à Neuchâtel un cours d'hygiène et d'économie domestique et le premier cours d'art culinaire.

Pendant son activité de membre de la Commission d'éducation, le Dr Louis Guillaume eut l'occasion d'observer les conditions hygiéniques des locaux scolaires et les inconvénients que présentait à cet égard le système pédagogique adopté et suivi.



Le Dr Louis Guillaume.

En 1859, la Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel organisa un cours de répétition pour les membres du Corps enseignant primaire, et le Dr Guillaume fut chargé de donner des conférences sur l'hygiène scolaire. Ce sont ces conférences qui ont été réunies dans un petit volume édité en 1864 à Genève et à Paris. Ce volume, qui a conservé tout son intérêt dans ces questions, a pour titre: «*Hygiène scolaire*». *Considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques, présentées aux autorités scolaires, aux instituteurs et aux parents, par L. Guillaume, docteur en médecine, membre de la Commission d'éducation de Neuchâtel.*

Dans la préface de ce petit volume, devenu rare quoiqu'il eût une deuxième édition et qu'il fût traduit en allemand, en hollandais, en anglais et en italien, l'auteur écrit ce qui suit:

« Est-il besoin de le rappeler, l'éducation et le développement de l'être humain, cette chose élevée qui intéresse non-seulement l'individu, mais la société, ce but sublime auquel aspirent les vœux de tous les peuples libres, cette loi bienfaisante hors de laquelle il n'y

a point de véritable progrès possible, l'éducation de l'homme par la société, de l'enfant par l'adulte, ne peuvent se réaliser que par une sage économie et une combinaison harmonieuse des forces intellectuelles et physiques. Qu'un organe soit démesurément grossi et développé, il en résultera une perturbation générale dans les fonctions de l'être, et ce trouble aura pour effet un malaise, un dépérissement complet de l'individu. Chez l'enfant, la nécessité d'exercer simultanément et modérément toutes ses facultés, pour être moins sensible à cause de la souplesse de ses organes, n'en est pas moins réelle, et l'âge suivant bénéficiera ou souffrira de la manière dont son éducation aura été comprise et dirigée.

L'Etat, qui chez nous rend l'instruction gratuite et obligatoire, en prenant une partie des droits des parents sur leurs enfants, doit aussi accepter les devoirs de sa tâche, et s'efforcer d'assurer aux jeunes citoyens toutes les conditions désirables d'un développement complet. Il devra les placer dans un milieu à la fois salubre pour leur intelligence et pour leur corps, et veiller à ce que rien, dans les programmes et dans les lieux consacrés à l'étude, ne porte préjudice à l'harmonie de leur constitution, et ce devoir devient d'autant plus pressant, lorsque, comme chez nous, le niveau des études primaires et secondaires est sans relâche élevé. Je serais heureux si je réussissais à détourner en partie les esprits de cette tendance fâcheuse qui donne tout au développement de l'intelligence, et à les ramener par les conseils de l'hygiène à la nécessité d'une bonne éducation physique. »

...« Il faut convenir que, tout bien examiné, nous sommes loin d'être en retard sur tout ce qui touche à l'éducation populaire : de combien de progrès réjouissants notre régime démocratique n'a-t-il pas à se glorifier ? La position de l'instituteur a été singulièrement changée ; il a vu croître, avec l'amélioration matérielle et l'augmentation de son traitement, le respect et l'estime des populations. L'école a été rendue également admissible à toutes les classes de la société : plus de distinction entre riches et pauvres, entre ceux qui payent et ceux dont les ressources modiques laissent place au bienfait avilissant de la gratuité ; l'école, cette république en petit, pas plus que l'Etat, ne reconnaît de privilège devant sa loi magnanime. Mais tous les progrès ne peuvent être réalisés en un jour ; il faut du temps à la liberté pour tout refaire à son image. Le sujet sur lequel j'attire maintenant l'attention est un de ceux où les modifications ont besoin d'être le plus promptes et le plus radicales. La science hygiénique

a fait des observations sérieuses, et sa voix doit être écoutée, lorsqu'il s'agit de la santé des jeunes citoyens. L'opposition la plus forte lui viendra sans doute de ceux qui pensent que la meilleure éducation doit être nécessairement accompagnée d'épreuves et de tourments, et qu'il faut à toute force aguerrir l'enfance. Mais je suis persuadé qu'en général ses conseils trouveront du bon vouloir chez les éducateurs de notre jeunesse. »

L'ouvrage du Dr Guillaume ne néglige aucune question propre à améliorer le régime scolaire, on en jugera par les titres des chapitres :

1. Emplacement d'une maison d'école, matériaux de constructions, entrées, escaliers, corridors, etc.
2. Salles d'écoles.
3. Ventilation, chauffage, éclairage.
4. Tables et bancs.
5. Lieux d'aisances.
6. Age obligatoire pour l'entrée dans les écoles primaires.
7. Programmes des leçons, examens.
8. Des heures les plus convenables pour les leçons.
9. Nombre quotidien des leçons.
10. Pausés entre les leçons.
11. Les vacances.
12. Les travaux domestiques.
13. Les punitions et les récompenses.
14. Les leçons d'écriture et de chant.
15. La gymnastique et les exercices militaires.

Dans son étude, le Dr Guillaume préconise ce qui suit :

*Constructions.* — Emplacement de maison d'école bien dégagé des arbres et des autres habitations ; bâtiment orienté sud-sud-est ; rez-de-chaussée élevé au-dessus du sol ; constructions faites en pierres calcaires et bois bien sec ; toiture à pente légère ; couvertures en tuiles ou ardoises ; entrée spacieuse ; escaliers larges et à angles droits ; à pente faible et avec degrés facilitant l'accès aux jeunes enfants ; pas de porte double aux salles ; corridors vastes bien aérés, bien éclairés.

*Salle d'école.* — Dimension calculée sur le nombre des écoliers ; plancher en bon état huilé ou verni ; vestiaires indépendants pour habits ; changements de chaussures à l'entrée.

*Ventilation, chauffage, éclairage.* — Ventilation facile ; chauffage pratique facilitant le renouvellement de l'air ; 15° Réaumur ; éclairage de gauche à droite, d'un seul côté, jamais en face, ni derrière l'élève ;

rideaux ou stores vert mat ou bleu clair; tapisserie à teinte uniforme; murailles peu chargée de tableaux ou de cartes; salle spéciale de géographie.

*Tables et bancs.* — Hauteurs en rapport avec la taille des écoliers; table à deux élèves; ameublement si possible variable suivant les branches d'enseignement; accès de la table facile pour l'enfant et permettant aussi la surveillance de l'instituteur; ameublement facilitant le nettoyage de la salle; pupitre du maître placé sur une estrade, siège confortable.

*Lieux d'aisances.* — Nombreux, commodes, vastes; faciles à tenir propres; faciles à ventiler.

*Age obligatoire d'entrée à l'école.* — 7 ans à l'école primaire; école enfantine préparatoire d'après le système Frœbel.

*Programmes et examens.* — Maximum des élèves 30 à 40; répartition des leçons permettant la variété de positions chez l'élève; programme peu chargé et correspondant à l'âge des écoliers; examens semestriels ou mensuels plutôt qu'annuels.

*Heures des leçons.* — Commencement le matin à 9 heures en hiver, à 8 heures en été; liberté de 11 heures à midi; ouverture l'après-midi à 2 heures; clôture à 4 heures; nécessité de tenir compte de la durée du sommeil de l'enfant et des fonctions digestives.

*Nombre quotidien des leçons.* — Avant 10 ans: 4 heures par jour; après 10 ans: 5 heures; dans les classes supérieures, maximum: 6 heures; promenades recommandées; établissement de collections d'histoire naturelle; petits jardins; lectures d'ouvrages intéressants.

*Pauses entre les leçons.* — Pauses après chaque heure, de dix minutes chacune; exercices de gymnastique.

*Vacances.* — Halte au milieu de la semaine; étape au Nouvel-An; vacances d'été; faculté de congédier les élèves pendant les chaleurs caniculaires; six à huit semaines.

*Travaux domestiques.* — Réduits au minimum; gradués d'après les saisons et d'après l'âge des enfants; suppression des copies, des problèmes compliqués; très peu de travaux domestiques écrits; mémorisations modérées; pas de travaux domestiques avant dix ou onze ans.

*Punitions et récompenses.* — Pas de punitions corporelles; pas de prison obscure; pas de retenue après l'école; pas de privation de la récréation; pas de *pensums*; récompenses; courses, petits voyages.

*Leçons d'écriture, de dessin et de chant.* — Bonne tenue; position normale du corps; jamais de leçons de chant de 11 heures à midi; tenir compte de la mue de la voix.

*Gymnastique et exercices militaires.* — Les promenades ne remplacent pas la gymnastique; la gymnastique peut commencer dès sept ans; leçons courtes; vaste préau autour des maisons d'école; cours spécial aux instituteurs et institutrices; exercices militaires recommandés.

Cette rapide revue du petit manuel d'hygiène scolaire prouve qu'en 1864 déjà, le Dr Guillaume émettait des opinions dont on ne saurait assez s'inspirer aujourd'hui. Elles n'ont pas encore été admises partout et méritent qu'on y revienne fréquemment. Nous pensons même qu'en modernisant ce petit manuel, il rendrait de très réels services au personnel enseignant, puisque chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui la nécessité d'un enseignement de l'hygiène.

C'est aussi à l'auteur de ce volume utile qu'on doit la fondation et la direction pendant quinze ans des *Feuilles d'hygiène*. Il fut encore le directeur et le rédacteur, pendant toute son activité à Neuchâtel, du *Rameau de Sapin*, organe de la Société « *le Club Jurassien* »<sup>1)</sup>.

Le Dr Louis Guillaume fut aussi un des fondateurs de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel, et du « Musée Neuchâtelois », son organe, qui tous deux ont prospéré d'une façon réjouissante. Le « Musée Neuchâtelois » contient d'ailleurs de nombreux et intéressants articles dûs à la plume du Dr Guillaume; nous citerons: *Notice historique sur les promenades publiques et les plantations d'arbres*; *Notice historique sur la fête de Mai*; *Sur l'introduction du café, thé, chocolat dans le canton de Neuchâtel*; *Les premières Feuilles d'Avis*; *Documents pour servir à l'histoire des sectes religieuses et des journaux politiques*; *L'alimentation d'eau à Neuchâtel*; *Costumes bourgeois*; *Marie-Anne Calame*; *Autographes neuchâtelois*, etc.

Le Dr Guillaume fit partie de la Société des sciences naturelles. Ayant aussi appartenu à la Société de prévoyance, il eut l'occasion, en sa qualité de médecin des prisons, des pauvres et de la classe ouvrière, d'observer les causes du paupérisme, du vice et du crime et les résultats inévitables d'une mauvaise éducation. Il comprit que les moyens préventifs devaient être à la base de tout système de traitement rationnel, que ces moyens étaient multiples, et qu'il était important d'agir surtout sur l'enfance et la jeunesse de toutes les classes de la Société. Il fut le fondateur et le premier président du

<sup>1)</sup> Le *Club Jurassien* a pour but de développer parmi la jeunesse le goût des sciences naturelles et d'étudier d'une manière spéciale et sous toutes ses faces la nature du Jura. Il travaille également à conserver les animaux utiles et intéressants, et à propager certaines plantes jurassiques menacées de disparaître de la flore neuchâteloise, etc.

Club Jurassien en 1865, et au nombre de ceux qui organisèrent les courses scolaires. Il plaida, d'autre part, avec chaleur la cause de la création d'un orphelinat cantonal avec la fortune léguée à l'Etat par François Borel. Cet établissement construit à Dombresson, d'après le système des familles, est aujourd'hui en pleine prospérité.

En 1869, l'Etat de Neuchâtel ayant décidé la construction d'un pénitencier pour hommes, le Dr Louis Guillaume y fut appelé comme directeur et il déploya, durant vingt années, dans ce nouveau champ d'activité toute la force et tout le zèle dont il était capable.

Il fut chargé par le Conseil fédéral de se rendre en 1872 au Congrès pénitentiaire international de Londres, et il fournit, à cette occasion, un rapport sur l'état des prisons et de la réforme pénitentiaire en Suisse. Cette circonstance lui valut l'honneur d'être désigné pour prendre part aux travaux de ce Congrès en qualité de délégué officiel du Conseil fédéral. Il eut ainsi l'avantage de faire la connaissance d'hommes et de femmes distingués, parmi lesquels le Dr Wines, Sir Walter Crofton, le professeur de Holtzendorf et Miss Carpenter; cette dernière bien connue comme fondatrice des écoles de réforme destinées à l'éducation des enfants vicieux et des jeunes délinquants.

Au Congrès de Londres, le Dr Guillaume fut désigné comme membre de la Commission pénitentiaire internationale permanente, dont il devint le secrétaire, fonction qu'il a exercée jusqu'à aujourd'hui. C'est en cette qualité qu'il reçut la mission de diriger les travaux préparatoires du deuxième Congrès pénitentiaire international qui eut lieu à Stockholm en 1878. Il fut chargé du secrétariat général et de la publication des comptes rendus. Il fut délégué par le Conseil fédéral aux Congrès pénitentiaires internationaux suivants, qui eurent lieu à Rome en 1885, à St-Pétersbourg en 1890, à Paris en 1895, à Bruxelles en 1900 et enfin à Budapest en 1905, et fut chaque fois appelé aux fonctions de secrétaire général de ces réunions.

Mais, tout en s'occupant des devoirs de sa charge, c'est-à-dire du traitement des criminels et de l'hygiène morale et sociale, il n'a cessé de s'intéresser aux questions sanitaires dans leurs rapports avec l'école.

Le Dr Guillaume fut appelé en mars 1889 au poste de Chef du Bureau fédéral de statistique, et, depuis quinze ans, il a donné à ce service une extension considérable, qui lui permet de rendre aujourd'hui d'éminents services. Ici encore les questions d'hygiène scolaire ont attiré l'attention du docteur; il a voué, de concert avec son ami,



M. le Dr Schmid, chef du bureau sanitaire fédéral, un intérêt particulier à des recherches dont l'importance est considérable en matière scolaire. A tous ces titres, le Dr Guillaume a bien mérité de son pays et cette courte biographie avait sa place marquée dans ce petit volume destiné aux participants de la réunion de la Société suisse d'Hygiène scolaire à Neuchâtel en 1906, réunion dont il est le président d'honneur.

ED. QUARTIER-LA-TENTE,  
Conseiller d'Etat.

## CHAPITRE II

### Histoire et état actuel du service des soupes scolaires dans le Canton de Neuchâtel.

Il est difficile de dire depuis quelle époque nos enfants nécessiteux reçoivent pendant la mauvaise saison des distributions de nourriture.

Cette œuvre charitable est de date ancienne, sans aucun doute, et s'est confondue, au début, avec celle des soupes économiques.

Mais la distribution de soupes aux écoliers, non seulement aux pauvres, mais à tous ceux que l'éloignement empêche, par les mauvais jours d'hiver, dans les montagnes en particulier, de regagner la maison paternelle pour le repas de midi, est d'origine plus récente.

C'est évidemment depuis la fréquentation obligatoire de l'école qu'on a reconnu la nécessité de s'occuper des enfants malheureux ou trop éloignés, en leur facilitant par ce moyen l'accomplissement de leur devoir d'écoliers.

Et même, bien des années après que l'instruction eût été rendue obligatoire, les petits écoliers des montagnes se rendaient en classe emportant avec eux leur plus ou moins maigre repas de midi : les plus favorisés avaient une bouteille de lait savoureux qu'on réchauffait sur le poêle de l'école et un morceau de pain noir ; les autres, hélas ! seulement un morceau de pain sec.

Dans les grandes agglomérations montagnardes, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, des personnes charitables s'intéressèrent à l'institution des cantines scolaires<sup>1)</sup>. L'initiative des membres du corps enseignant paraît avoir joué, à l'origine, le rôle principal. Voici, par

<sup>1)</sup> Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement précis sur l'origine des soupes scolaires dans les autres régions, avant la fondation de la Société cantonale.

exemple, l'histoire des soupes scolaires des Calames, telle qu'elle nous a été donnée par M. Burkhalter, instituteur à Peseux :

« Elle date de 1893 ; elle est due à l'initiative privée et a une origine mutualiste ; voici comment :

« En 1891, les élèves de la classe supérieure furent organisés en société mutuelle ; leur but était tout d'abord de venir en aide aux malades nécessiteux ; par une petite cotisation de *deux* centimes par semaine, ils constituèrent un fonds qui, si invraisemblable que cela paraisse, s'éleva bientôt à une cinquantaine de francs ; les âmes sont généreuses, à la Montagne ; l'œuvre, une fois connue dans le quartier, — elle le fut vite, car les enfants sont de bonnes gazettes, — les dons y affluèrent si bien, que tôt après ce fut la caisse de la « Société de Bien en Mieux » (c'était son nom) qui se chargea entre autres des frais de la pharmacie pour les pauvres de l'école ; elle fut mise largement à contribution lors de l'incendie du Col-des-Roches, qui, à cette époque, mit dans le dénûment plus d'une famille. La petite société était administrée par un comité de son choix, pris parmi les élèves. Elle avait ses assemblées générales, ses nominations, ses discussions, ses procès-verbaux, son petit coffre-fort, consistant en une tirelire à secret qui faisait du caissier un petit personnage.

« Mais les enfants se lassent vite, même des choses les plus intéressantes ; devinant qu'après son départ, qu'il supposait prochain, la société s'éteindrait probablement, l'instituteur suggéra à ses élèves l'idée d'en modifier le but et la constitution. La société s'élargit et prit le nom de « Société des soupes scolaires des Calames ». Le petit capital de la société de « Bien en Mieux » fut sa première mise de fonds. Toute personne qui consentit à s'y intéresser par une cotisation volontaire quelconque, mais annuelle, en fit partie de droit. Le Comité local de surveillance des écoles prit une part très active à son organisation ; chacun de ses membres consentit à accompagner l'instituteur dans une collecte qu'il fit chez toutes les personnes de la région. Porteurs des statuts qu'ils avaient rédigés ensemble et signés, les sept membres du Comité firent joyeusement leur part de la besogne et, au bout de huit jours, ils avaient le plaisir de trouver dans leur caisse plus de 200 francs. C'était à fin de l'automne 1893. Quelques jours après, la distribution des soupes commençait à l'école des Calames. Le concierge de l'école en fut chargé, le premier hiver, et les enfants du Chauffaud suisse et français, du Col-France, de la Rançonnière, des Jeannerets, de la Molière et des Queues purent se dispenser d'apporter en classe pour le dîner leurs bouteilles de café

ou de lait, qu'on avait tant de peine à chauffer autour du poêle. Une ration de soupe était distribuée chaque jour gratuitement au pauvres, avec un bon morceau de pain ; ceux qui en avaient les moyens payaient dix centimes pour le tout. Chaque automne, le Comité local devait, avec l'instituteur, refaire sa collecte et ainsi était assurée l'œuvre des soupes scolaires ; elle n'a eu durant ses premières années aucune attache quelconque avec celle du Locle ou avec la Société cantonale ; elle a vécu de ses propres forces et du dévouement de ses fondateurs. »

C'est aussi à l'initiative de membres du corps enseignant que l'institution des soupes scolaires du Locle doit son origine. Voici, à ce propos, les renseignements que nous a fournis un ancien instituteur de cette localité, M. Georges Favre, actuellement à Bôle :

« En hiver 1883, je tenais la 5<sup>me</sup> classe A du Collège du Locle.

« Depuis quelques années, je m'occupais avec sollicitude de l'assistance des pauvres, en qualité de secrétaire du Comité de bienfaisance de la localité. Leur sort m'intéressait. J'avais la conviction que beaucoup d'entre eux exploitaient une situation qui leur permettait de vivre aisément sans autre souci que le soin d'attirer l'attention bienfaisante des nombreuses sociétés philanthropiques. Que de paresseux adultes vivaient ainsi de mendicité déguisée en se prévalant de leurs charges de famille ! Avec beaucoup d'autres personnes, nous nous occupions de la question de faire bénéficier directement les enfants de ces familles plus ou moins besogneuses de ce qui s'en allait trop souvent à une autre adresse.

« En classe, depuis plusieurs semaines, un enfant de chétive apparence attirait ma profonde sympathie ; il se tenait en dehors des jeux de ses camarades. Pendant les leçons, il était souvent embarrassé, sans être moins intelligent que ses condisciples. Un jour, c'était un lundi matin, mon petit Fritz, la tête sur son bras, restait appuyé sur la table et ne répondait que difficilement aux questions que je lui adressais ; son regard était atone, sa figure blême, son attitude déplorable. Profitant d'un moment où toute la classe était assidue à son travail, je vins m'asseoir à côté du petit, que je supposais malade. Je voulus le questionner ; les réponses se faisaient attendre. Finalement je pus me convaincre que l'enfant avait une haleine alcoolisée. Il était huit heures et demie du matin ; grande fut ma surprise, plus profonde aussi ma sympathie. De suite, je donnai un travail pour occuper quelques instants l'ensemble des élèves ; je pris le petit par la main, le conduisis au vestibule pour le questionner.

— Fritz, dis-moi, qui t'a donné à déjeuner aujourd'hui ?

Aucune réponse. Je me baisse à sa hauteur, lui entoure le cou de mon bras, je répète ma question : Mon petit Fritz, qui t'a donné de l'eau-de-vie ce matin ?

— Mon papa.

— Où est-il ton papa ?

— Il est allé travailler à la carrière de la Sagne.

— Quand rentrera-t-il ?

— Je ne sais pas, peut-être jeudi, peut-être samedi.

— Et ta maman ?

— Elle travaille au Col-des-Roches (France), elle ne revient pas de toute la semaine, quelquefois elle rentre le lundi matin.

— Et où iras-tu diner ?

— Je ne sais pas.

— Où vas-tu coucher ce soir ?

— A la maison.

— Qui y aura-t-il avec toi ?

— Personne.

— Qui te donnera à manger ?

— *Des fois*, je fais des commissions, on me donne des centimes et je vais acheter du pain.

« Pauvre enfant, pauvre abandonné ! Il avait des parents qui le quittaient au commencement de la semaine, il ne les reverrait que le samedi soir et encore?... et, durant ce temps, il rentrait seul à la maison, trouvait le foyer froid, la huche vide et se trouvait isolé dans un local qui ne sentait que trop la misère ! Ç'en était trop ; d'un cœur ému je serrai ce cher petit dans mes bras en lui disant : Nous sommes là, tu auras à manger, sois en sûr.

« En pensant qu'un enfant de ma classe pouvait être dans un tel dénûment et cela depuis longtemps, sans doute, et souffrait sans se plaindre, j'étais bouleversé. Il venait pourtant régulièrement à l'école. Mais cette idée m'obsédait, je ne pouvais pas la garder pour moi. Avec impatience j'attendis l'heure de sortie et j'allai faire part de cette triste découverte à deux de mes amis. L'un et l'autre me remirent chacun fr. 10 : « Fais connaître cette triste situation, me dirent-ils, tu trouveras d'autres-âmes charitables pour t'aider. Mais agis sans tarder. » Rentré à la maison, j'écrivis le récit de ma triste découverte. Je le portai à la *Feuille d'Avis des Montagnes* et fis suivre mon article d'un appel chaleureux en faveur des enfants nécessiteux de notre Collège. Les dons affluèrent. D'accord avec le di-

recteur des écoles, qui était à ce moment-là M. Ferdinand Porchat, nous n'eûmes pas de peine à décider le concierge, M. Michel l'Eplattenier, à se charger de la préparation de soupes, qui furent distribuées au nouveau Collège dans une salle inoccupée, mise à notre disposition par la Commission scolaire. Tous les jours nous distribuions une soupe garnie avec viande et légumes et 200 grammes de pain. Les jours de mauvais temps nous avons eu plus de 200 élèves; une bonne partie payaient leur consommation. Régulièrement chaque jour nous avons une moyenne de 20 à 25 élèves qui recevaient la soupe gratuitement. Quelle aubaine pour eux et avec quel appétit ils arrivaient aux repas !

« Ce furent de beaux débuts ; tout le monde y mit du sien. Corps enseignant, autorités, sociétés diverses, population, chacun contribuait à faire réussir cette œuvre nouvelle.

« A la fin de l'exercice, quand le printemps nous ramena les beaux jours, nous avons délivré plus de 6,000 rations de soupe, payé tous nos frais d'installation, donné une indemnité au concierge, qui avait eu pas mal de tablature, et soldé les comptes des fournisseurs ; ceux-ci avaient tous fait des prix très doux et nous restions avec un reliquat de fr. 210 en caisse. Bel encouragement pour continuer l'année suivante.

« L'œuvre continua, soutenue, dès le début, par le Collège des anciens de l'Eglise nationale (paroisse française et allemande) et le Comité de bienfaisance.

« Pendant quelques années, on a préparé les potages au Collège, puis, grâce à l'obligeance de la Cuisine populaire, cette institution se chargea de leur fourniture au prix de revient. »

Dès lors, l'institution des soupes scolaires a continué de prospérer.

En 1895, la fortune de l'institution s'élevait à fr. 1,666.94. En 1905, à fr. 2,836.82. La dépense s'est élevée pour l'hiver 1904-05, à fr. 464.55, y compris les distributions qui se font dans les écoles de banlieue.

Au Locle, les soupes sont données gratuitement aux enfants indigents sur demande écrite de leurs parents. Néanmoins, on leur recommande de payer ce petit repas de temps en temps, une fois par semaine ou par quinzaine.

Pendant l'hiver 1904-05, il a été délivré 1,046 jetons gratuits sur 3,449 jetons payés qui ont rapporté fr. 67.25.

A La Chaux-de-Fonds, la distribution de soupes aux écoliers a commencé dans l'hiver 1884-1885.

Une assemblée préparatoire convoquée sur l'initiative de la Commission scolaire eut lieu le 4 décembre 1884, sous la présidence de M. P.-U. Gabus. Elle comptait seize personnes, la plupart appartenant aux autorités scolaires et au corps enseignant.

Elle se prononça immédiatement pour l'institution d'un service de soupes scolaires et se constitua en une Commission, dont le bureau fut nommé immédiatement, comme suit :

<i>Président,</i>	MM. P-U. GABUS.
<i>Vice-président,</i>	Ferd. PORCHAT.
<i>Caissier,</i>	Ch. PERRET.
<i>Secrétaire,</i>	Ed. STEINER.
<i>Vice-secrétaire,</i>	Arnold EVARD.

Toute l'organisation primitive fut réglée avec une simplicité admirable. La Cuisine populaire, dont le président était alors M. J. Wyss, offrit gratuitement la quantité de soupe nécessaire.

Pour la partie financière, on reçut des dons volontaires au moyen d'un simple appel publié dans les journaux de la localité.

La vaisselle fut achetée à prix réduit au Comité de la cuisine populaire.

Les membres de la Commission se chargèrent du service de distribution et de surveillance.

Le 30 avril 1885, M. Ch. Perret, caissier, présentait sur l'exercice un compte de recettes de fr. 941.68; de fr. 915.88 en dépenses, indiquant un solde fr. 25.80.

Dès lors le service n'a cessé de se développer, entretenu par des dons gratuits de personnes bienfaitantes et des subventions des sociétés locales.

Le rapport sur le premier exercice, présenté par M. Ed. Steiner, instituteur, dit :

« Les distributions de soupe ont commencé le 8 décembre 1884, dans la salle de gymnastique du Collège primaire transformée à cet effet en vaste réfectoire ; ces distributions ont eu lieu chaque jour de classe, le samedi excepté ; ce jour-là, les élèves qui n'ont pas de classe l'après-midi pouvaient sans inconvénient retourner à midi chez leurs parents.

« Une soupe excellente, aux pois, aux fèves, au riz, à la semoule, au gruau, selon le jour, fournie gratuitement pour la cuisine populaire, était largement répartie entre nos petits pensionnaires, dont un gigantesque morceau de pain complétait le diner.

« Que dire de ces repas auxquels participaient à la fois jusqu'à cent soixante-neuf enfants ? Comment décrire le bruit des cuillers ferrailant dans les bols de porcelaine ? Dépeindre l'animation de ces immenses tablées rappelle à l'esprit les agapes des jeunes Spartiates.

« La salle présentait un aspect des plus pittoresques.

« Le dîner terminé, les élèves étaient occupés et surveillés jusqu'à l'heure de l'école par MM. les membres de la Commission et du corps enseignant de notre Collège, qui avaient bien voulu prêter leur concours efficace.



L'arrivée de la soupe (La Chaux-de-Fonds).

« Le 27 mars 1885, les distributions étaient clôturées par un repas *extra* dû à la générosité de quelques citoyens ; le vin avait remplacé l'eau des carafes et de copieuses portions de jambon et de saucisses avaient été ajoutées au menu ordinaire ; chaque enfant recevait, en outre, « un homme de pâte ».

Aujourd'hui, le service des soupes scolaires de La Chaux-de-Fonds a pris une extension en rapport avec le développement de la localité et l'augmentation de la population. La distribution se fait dans quatre Collèges de la ville et dans les quartiers du Reymond et du Bas-Monsieur. Le peu de succès obtenu dans les autres quartiers paraît démontrer que l'installation de ce service n'y est pas bien pressante.

Pour la ville c'est toujours la Cuisine populaire qui fournit la

soupe. Chaque jour, elle en donne gratuitement cent litres et le surplus nécessaire est payé à la Cuisine à raison de 15 centimes les deux rations.

Le dernier rapport du Comité contient ce qui suit: « Commencé le 5 décembre 1904, l'exercice s'est terminé le 7 avril 1905. Il a eu une durée de 81 jours, pendant lesquels il a été distribué 14,863 diners, ce qui correspond à une moyenne de 183 par jour.

Le total des dons divers a été de fr. 773.20. Ce Chiffre se rapproche de la moyenne habituelle, ce qui démontre que la population garde toujours un intérêt réjouissant à notre œuvre. La collecte an-



La distribution de la soupe (La Chaux-de-Fonds).

D'après des photographies de M. Paul Bühler, de La Chaux-de-Fonds.

nuelle, ensuite de diverses circonstances, a produit un total très inférieur à celui des années précédentes; heureusement, la part qui nous a été attribuée sur la subvention fédérale à l'école primaire nous a permis de compenser ce déchet et de boucler nos comptes d'une manière satisfaisante.

Les comptes soldent par fr. 4,382.53 de recettes et fr. 4,296.45 de dépenses, laissant un boni de fr. 86.18.

Si les écoliers nécessiteux du Locle et de La Chaux-de-Fonds jouissaient du privilège de recevoir pendant la mauvaise saison une nourriture convenable, ceux d'autres régions étaient loin d'être aussi favorisés.



Dans les localités isolées, dans les classes qui s'ouvraient, à l'origine, dans les quartiers éloignés, pendant cinq mois d'hiver, les élèves de parents pauvres restèrent longtemps sans secours efficace. Cependant les rapports des inspecteurs des écoles avaient, à plusieurs reprises, attiré l'attention des autorités et des philanthropes sur l'opportunité d'un service d'alimentation dans ces milieux-là.

C'est en 1892 que feu John Clerc, Conseiller d'Etat, prit l'initiative de la création d'une Société cantonale des soupes scolaires. Il convoqua une assemblée de personnes disposées à s'intéresser à cette œuvre, à Neuchâtel, dans le bâtiment académique, le 25 janvier 1892. Des statuts furent adoptés séance tenante. Les voici :

« La Société cantonale neuchâteloise des soupes scolaires, dit l'article 2, a pour but de contribuer, par des subventions faites à des communes ou à des comités particuliers, à la distribution de soupes scolaires gratuites, servies pendant l'hiver, dans les quartiers isolés et de montagnes, visés à l'article 7, alinéa 2 de la loi sur l'instruction publique du 27 avril 1889, et à assurer le service régulier de celles qui pourraient déjà y exister lors de la fondation de la Société :

« Par exception, la Société pourra subventionner des comités privés, qui organiseront des soupes scolaires pour les élèves des quartiers isolés fréquentant les écoles du centre principal de population et qui ne pourraient rentrer pour leurs repas au lieu de leur domicile. »

La Société constitua son bureau comme suit : MM. J. Clerc, chef du Département de l'Instruction publique, président ; Louis Martin, Alex. Perrochet, James Lardy, Ernest Stucky, Paul Dumont, Léon Juillerat, Samuel Rollier. Ce Comité était nommé pour trois ans. Il se modifia peu. M. Quartier-la-Tente succéda comme président à M. J. Clerc, après le décès de ce dernier en 1898.

Le ressources financières consistaient principalement en dons et cotisations des membres à raison de 1 franc par an ou 25 francs en cotisation unique.

Grâce à l'appui de la Société, des distributions de soupes s'organisèrent presque partout où le besoin s'en faisait sentir. Elle a publié des rapports sur son activité en 1893, 1894 et 1895. Elle a distribué en subventions fr. 430 en 1892 ; fr. 620 en 1894 ; fr. 705 en 1895 ; fr. 480 en 1896 ; fr. 550 en 1898 ; fr. 500 en 1899 ; fr. 300 en 1900.

Dans la séance du 8 décembre 1899, il fut constaté que la Société avait atteint son but en provoquant, là où besoin était, la constitution de comités locaux de soupes scolaires; qu'en outre, la plupart des membres avaient cessé de payer leur cotisation à la Société cantonale pour s'intéresser à ces sociétés locales et qu'ainsi la Société cantonale ne se recrutait plus.

Au commencement du mois de décembre 1903, le Grand Conseil avait décrété une subvention de 25 % des dépenses faites par les communes pour soupes scolaires. La somme nécessaire devait être prise sur la subvention fédérale.

Le rôle de la Société cantonale des soupes scolaires était terminé. Dans la séance du jeudi 4 février 1904, présidée par M. Quartier-



La maison d'école du Mont de Boveresse, construite en 1893.  
Paysage d'hiver.

la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, on vota la dissolution de la Société, après avoir réparti les capitaux disponibles entre les communes qui avaient reçu jusqu'alors des allocations et celles qui ont des services de soupes pour les élèves des écoles isolées. Un solde de fr. 302.60 fut remis au Département de l'Instruction publique pour être employé, selon l'article 10 des statuts, dans un but analogue à celui de la Société.

Nous trouvons quelque chose d'intéressant à relever dans le rapport du Comité sur l'exercice de 1895. Ce sont les résultats d'une enquête faite sur l'état du service de soupes scolaires dans les six districts :

*District de Neuchâtel.* — Ce district, composé de onze communes situées en grande partie dans le Vignoble, ne souffre pas d'un hiver rigoureux et il est toujours facile aux enfants de retourner dîner à la maison entre les heures de classe. Néanmoins, six localités ont organisé un service de distribution de soupe, principalement au centre. 210 élèves y ont pris part. La distribution est gratuite. Le prix de revient varie beaucoup, de 7 à 25 centimes ; il est de 13 centimes en moyenne dans le district. Une somme de fr. 836 a été dépensée en 1895, et provient en grande partie des allocations communales et de dons particuliers.

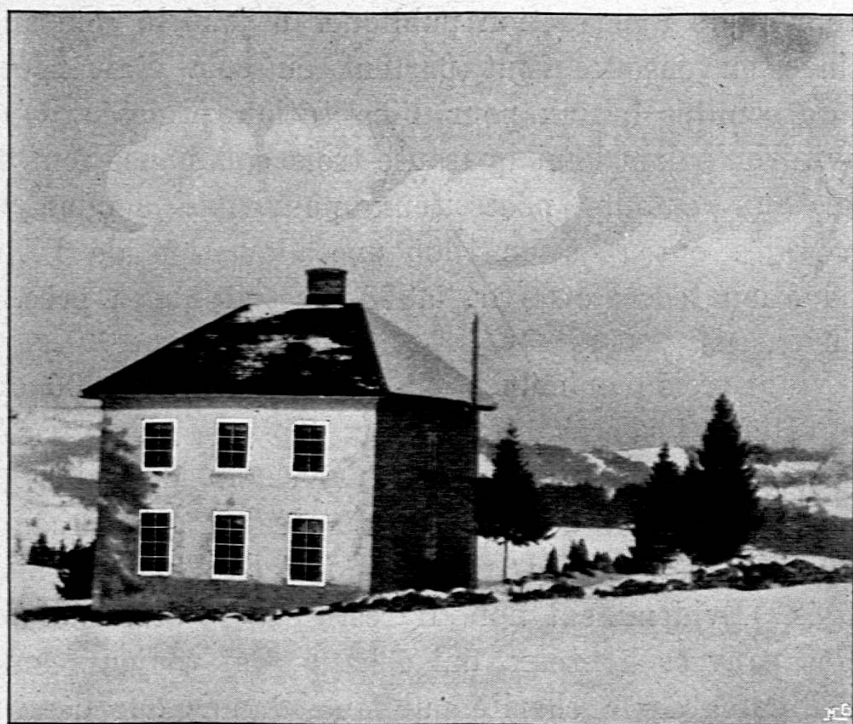
*District de Boudry.* — Ce district, composé de quatorze communes, s'étend le long du bord du lac et jouit du même climat que le district de Neuchâtel. Les villages sont bien groupés, il y a peu de maisons écartées. Le besoin de distribuer de la soupe aux enfants se fait peu sentir ; pourtant neuf communes le font. La plupart ont en hiver un service de distribution de soupe pour les personnes nécessiteuses et les écoliers en profitent. 151 d'entre eux ont été ainsi entretenus. Le prix de revient du litre de soupe varie entre 10 et 50 centimes. Il est à 19 centimes dans ce district, où une somme de 954 francs est dépensée annuellement pour les écoliers seulement.

*District du Val-de-Travers.* — Ce district composé de onze communes est situé à une altitude plus élevée que les précédents ; l'hiver y est plus rude, le besoin de distribuer des soupes scolaires s'y fait sentir davantage. Comme dans le district de Boudry, les écoliers profitent du service des soupes pour les indigents. 660 d'entre eux l'ont reçue régulièrement et gratuitement l'hiver dernier. Le prix du litre revient à 10 centimes environ et une somme qui s'élève à fr. 3,420 a été dépensée pour les élèves des écoles. C'est dans ce district que l'on fait le plus, nous semble-t-il, dans le domaine des soupes scolaires.

*District du Val-de-Ruz.* — L'activité des soupes scolaires est peu développée dans ce district, qui en aurait besoin cependant tout autant que d'autres. Sur quinze communes qui le composent, sept seulement ont un service régulier de distributions de soupe aux écoliers des hameaux isolés, loin du centre principal de population. Il n'existe pas de service pour les indigents. Dans ce district, 167 élèves reçoivent la soupe en hiver ; les dépenses s'élèvent à fr. 764 et le litre revient en moyenne à 10 centimes. Les ressources proviennent uniquement des budgets communaux.

*District de La Chaux-de-Fonds.* — Ce district, situé à une altitude élevée, souffre d'un hiver rigoureux qui nuit à la fréquentation des écoles; aussi toutes les communes ont un service régulier de soupes scolaires, dans les centres comme dans les quartiers isolés; 285 enfants y reçoivent un aliment chaud et nourrissant, gratuitement pour les indigents, et pour les élèves aisés, moyennant finance. Le litre de soupe revient à 10 centimes en moyenne. Une somme de fr. 805 est employée pour ce service.

*District du Locle.* — Ce district composé de sept communes se trouve, comme le précédent, situé dans les montagnes. Aussi les dis-



La maison d'école du Reymond, près de La Chaux-de-Fonds, construite en 1890. — Paysage d'hiver.

D'après une photographie de M<sup>lle</sup> Angèle Perrinjaquet.

tributions de soupe scolaire fonctionnent régulièrement dans les localités, comme aussi dans les hameaux, en faveur de 332 enfants. Le litre de soupe revient à 17 centimes en moyenne. Les élèves qui en ont le moyen achètent la soupe qu'on leur fournit, tandis que les pauvres la reçoivent gratuitement. Les dépenses s'élèvent dans ce district à fr. 1,955.

Comme cela vient d'être dit, ajoute le rapport, c'est une somme de fr. 8,700 qui est employée dans le canton pour la distribution des soupes scolaires. Les ressources qui permettent de dépenser une

telle somme, proviennent de sources bien diverses. Ce sont tout d'abord les crédits fournis par les Conseils communaux, puis des subventions accordées par les Conseils d'Eglise et les Collèges d'anciens dans les paroisses où se fait une distribution de soupe aux indigents, comme aux écoliers. C'est le produit d'une collecte faite chaque année, au commencement de l'hiver, et qui couvre parfois la totalité des frais dans certaines communes. Enfin, pour dix localités du canton, ce sont les subventions de la Société des soupes scolaires qui leur viennent en aide dans ce service.

On peut dire que la Société cantonale des soupes scolaires, œuvre d'initiative privée, quoiqu'elle ait été provoquée par le chef du Département de l'instruction publique, a joué le rôle auquel elle était destinée en encourageant partout où cela était nécessaire la formation de comités locaux pour l'institution projetée. C'est grâce à son activité qu'aujourd'hui quarante-trois communes font distribuer des soupes aux enfants nécessiteux pour une somme d'environ fr. 11,750. Elles ont reçu en 1905 une allocation de l'Etat, prise sur la subvention fédérale de fr. 5,873.50, soit à peu près, le 50 % de leurs dépenses.

Dans vingt-trois communes on a fait en 1904-1905 des distributions de vêtements et chaussures aux écoliers, pour fr. 7,360 environ ; la subvention de l'Etat s'est élevée à fr. 3,676.50.

Nous avons le droit de nous réjouir des progrès accomplis dans ce domaine humanitaire. Mais est-ce à dire que tous les malheureux sont soulagés ? Evidemment non. Il reste encore beaucoup de misères secrètes, des pauvres honteux, qui échapperont toujours aux recherches bienveillantes de la charité publique, tandis que d'autres pourront en abuser. Efforçons-nous de découvrir les uns et les autres, afin de pouvoir donner, judicieusement, à chacun selon ses besoins réels.

H. BLASER.

Inspecteur des Ecoles.

### CHAPITRE III.

#### Les Colonies de vacances à Neuchâtel.

S'il est une œuvre philanthropique et sociale entre toutes, c'est bien celle dont M. le pasteur Bion, à Zurich, est le promoteur.

Sa généreuse initiative de procurer aux enfants pauvres et chétifs un séjour de campagne ou de montagne, avec une nourriture saine et rationnelle, a montré, par son développement ultérieur, combien cette œuvre populaire était la bienvenue.

C'est en 1876 que M. Bion tenta à Zurich un premier essai sur des bases plus que modestes, essai qui non seulement fut couronné de succès, mais trouva bien vite de nombreux imitateurs.

Trente ans se sont écoulés depuis lors, et nous voyons actuellement des colonies de vacances dans tous les pays civilisés, procurant à des milliers d'enfants les avantages qui étaient, jusqu'alors, seuls réservés aux heureux de la terre.

Dans ce beau mouvement humanitaire, la ville de Neuchâtel n'est pas restée en arrière et, en mai 1880, sur l'initiative de M. Russ-Suchard, un comité était formé et se mettait immédiatement à l'œuvre.

Ce premier comité fut composé comme suit :

- MM. C. Russ-Suchard, *président*.
- Aug. Knœri, *vice-président*.
- F. Machon, *secrétaire-caissier*.
- Alfred Borel.
- DuBois, pasteur.
- Gerster, préfet.
- D<sup>r</sup> Guillaume.
- Junod, pasteur.
- Frédéric de Perregaux.
- Alphonse Petitpierre.
- Maurice de Pourtalès.
- D<sup>r</sup> A.-L. Roulet, conseiller d'Etat.

A l'appel qui sollicitait le concours de toutes les personnes sympathiques au but proposé, il fut répondu par des souscriptions dont le chiffre s'éleva, en peu de jours, à la somme de fr. 1,841.35.

Il s'agit ensuite de trouver un lieu de séjour approprié, où les enfants seraient envoyés pendant les vacances d'été, et, après maintes pérégrinations, on s'arrêta au lieu dit « La Ferme des Comtes », près de Lignièrès, au pied du Chasseral.

La première colonie comporta 16 jeunes garçons, qui y séjournèrent dix-huit jours, puis firent place à 14 jeunes filles, qui y passèrent un temps d'égale durée.

Les colonies furent dirigées respectivement par un instituteur et une institutrice, qui tous deux présentèrent un rapport montrant que l'essai tenté avait complètement réussi. Les enfants avaient paru pleinement jouir de ce séjour au milieu de la belle nature, ils avaient pris bonne mine, augmenté de poids et ils virent avec chagrin le moment de reprendre le chemin de la ville.

On eut donc la preuve palpable du succès de l'entreprise et, en 1881, une seconde campagne organisée de la même façon réussissait à souhait.

Les souscripteurs, de leur côté, augmentèrent de façon à terminer l'exercice par un excédent de recettes.

Dès lors, et jusqu'en 1892 inclusivement, les colonies se succédèrent chaque année, avec Lignières comme lieu de séjour.

Le nombre des enfants admis suivit, comme il fallait s'y attendre, une marche progressive. En 1886, au lieu de deux escouades, nous en avons quatre, et en 1892 il fallut en adjoindre une cinquième. Le temps de séjour était de trois semaines environ.

Le chiffre de 30 enfants, qui était celui de la première campagne de 1880, s'élevait à 157 pour celle de 1892.

On devenait plus confiant dans l'avenir et, par là, plus large dans les admissions, désirant faire profiter un nombre d'enfants toujours plus considérable des bienfaits de l'air de montagne et d'une nourriture saine et abondante.

Les rapports des surveillants et surveillantes durant cette période nous permirent de nous réjouir de plus en plus du but atteint, en nous montrant l'influence salutaire, tant morale que physique, déterminée par ces séjours.

Nos souscripteurs, voyant le développement de l'œuvre, nous tinrent fidèle compagnie et leur liste s'accrut d'année en année.

En outre, en 1884, nous reçûmes un legs de fr. 2,000 de M<sup>me</sup> Reymond-Cordier, puis en 1885 un nouveau legs de fr. 8,000, du regretté peintre Ch.-Ed. Dubois.

Malgré cela, l'ère des déficits avait sonné pour nous, aussi il fut décidé, en 1890, de former un comité de dames qui devait venir à notre secours en organisant une vente.

Celle-ci réussit au-delà de tout souhait en nous procurant la belle somme de fr. 6,899.12, à laquelle vint se joindre encore le produit d'un concert organisé par M. Lauber, qui nous rapporta fr. 716.55.

L'année suivante, soit en 1891, M. James de Pury nous faisait le magnifique legs de fr. 50,000, inscrit sous le nom de « Fonds Mathilde de Pury », en souvenir de la fille de ce généreux donateur.

Dès lors nous étions capitalistes, et le désir que nous caressions depuis longtemps, c'est-à-dire d'acquérir un immeuble pour y loger nos colonies, prit de la consistance et fut mis à l'étude; nous avons reconnu que l'ancienne installation des colonies présentait des incon-

vénients réels, par le fait qu'il était fort difficile de rencontrer une maison remplissant les conditions voulues, et un propriétaire pouvant nous assurer pendant deux ou trois mois la possession de locaux relativement très vastes. Nous avons réussi, il est vrai, à trouver jusqu'alors à peu près ce que nous désirions, mais il était évident que l'état de choses ne pouvait être considéré comme définitif; il aurait suffi, en effet, d'un changement de propriétaire, pour que les locaux dont nous disposions nous fussent retirés et il aurait été très difficile d'en trouver d'autres.

Nous avons, en outre, la conviction qu'en nous installant chez nous, nous pourrions opérer plus économiquement et aussi utiliser notre immeuble pour y envoyer des enfants de complexion délicate, qui ne pouvaient être admis dans les colonies de vacances ordinaires.

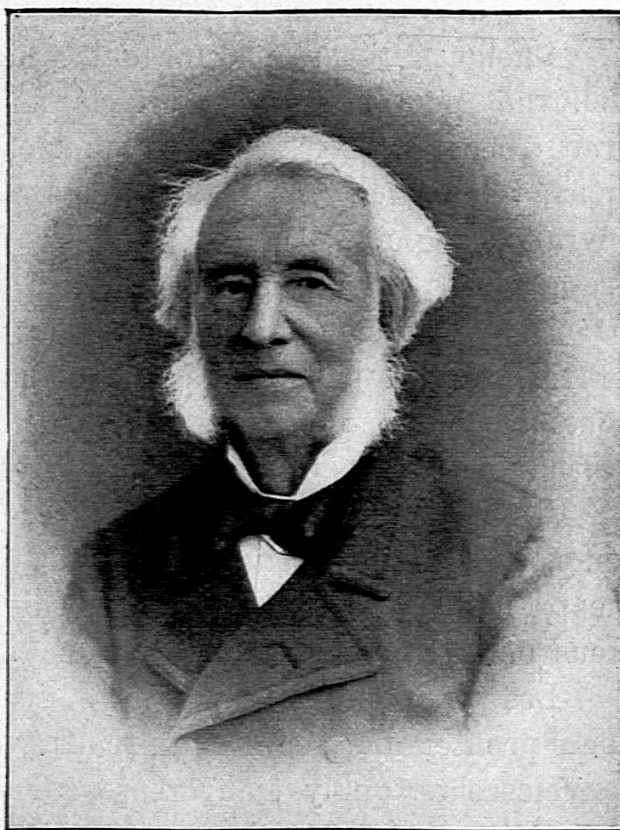
C'est alors qu'un membre dévoué de notre comité, M. Frédéric de Perregaux, consentit à nous vendre, à un prix sensiblement inférieur à sa valeur réelle, sa propriété de Bellevue.

Celle-ci, située à la lisière de la forêt, au pied de la montagne de Boudry, parut réunir toutes les conditions désirables.

Le comité fit aussitôt part de ses projets à celui qui en avait permis la réalisation. M. James de Pury se déclara d'accord avec les décisions prises et ne s'en tint pas là, car, le 6 mai 1893, il nous envoyait une somme de fr. 20,000, destinée, disait-il, à augmenter son précédent don du « Fonds Mathilde de Pury ».

C'est donc grâce à cet homme généreux que nous pûmes aller de l'avant sans arrière-pensée; aussi son nom restera inséparable de l'œuvre des Colonies de vacances de Neuchâtel.

L'achat d'un immeuble entraînait pour notre comité l'obligation d'acquérir la personnalité civile, aussi décida-t-il de convoquer une



James de Pury,  
le bienfaiteur des Colonies de vacances  
de Neuchâtel. 1823—1902.



assemblée générale des souscripteurs et de leur proposer la constitution d'une société régie par le Titre XXVIII du Code fédéral des Obligations (sociétés ayant un but intellectuel ou moral). Cette assemblée eut lieu le 28 mai 1893; elle adopta les statuts qui lui furent soumis. Nous relevons dans ceux-ci l'article suivant:

Sont de droit membres de la société:

a) Tous ceux qui ont déjà contribué ou qui contribueront encore dans la suite à l'œuvre de la société, par un don de fr. 50 ou au-dessus fait en une seule fois.

b) Toutes les personnes ayant fait partie jusqu'ici du comité qui a pris à Neuchâtel l'initiative et la direction de l'œuvre des colonies de vacances.

c) Toutes les personnes qui pourront être appelées dans la suite à faire partie du comité de la société ici constituée.

Quelques réparations urgentes furent effectuées à l'immeuble de Bellevue, puis l'on procéda à la nomination d'un directeur qui devrait s'occuper spécialement et d'une façon suivie de nos colonies en même temps que de l'immeuble. Enfin, le 16 juin 1903, Bellevue ouvrait ses portes à une première colonie, que d'autres suivirent presque sans interruption jusqu'au 9 octobre.

Dès lors, nous dûmes modifier notre manière de faire dans l'envoi des escouades. N'ayant qu'un seul lieu de séjour, nous ne pouvions plus envoyer des colonies parallèles; en outre, le nombre des admissions augmentait d'une façon considérable.

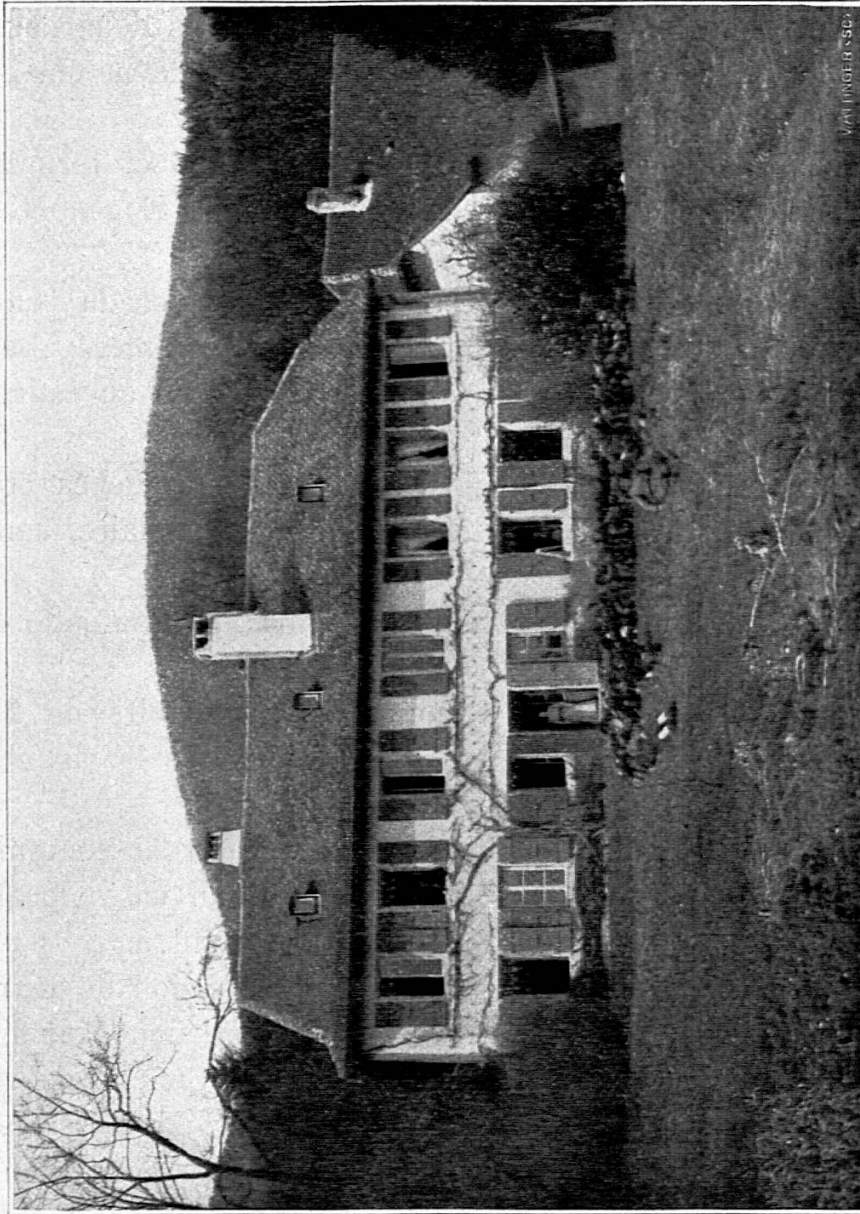
Il fut donc décidé de commencer les envois d'enfants dès le printemps, soit avril ou mai, et de les terminer fin septembre ou commencement d'octobre, en alternant les colonies de garçons avec celles de filles. Nous eûmes donc dès cette époque cinq ou six colonies par année.

Les directeurs restant à Bellevue pendant l'hiver, nous pûmes donc profiter de nos locaux pour y envoyer des enfants faibles ou convalescents, qui y trouvèrent souvent force et santé.

Nous avons participé en 1896, comme toutes les sociétés analogues, à l'Exposition nationale suisse à Genève; le tableau statistique que nous avons envoyé montre que Neuchâtel occupe sous ce rapport un des premiers rangs. La médaille d'argent qui nous a été accordée, indique toute l'importance qu'on attache en Suisse à l'œuvre si utile des colonies de vacances.

La possession d'un immeuble et d'un domaine, tout en nous facilitant singulièrement notre tâche, n'était pas sans nous occasionner de fortes dépenses pour son entretien et les améliorations à y ap-

porter. Ainsi, dans le courant de l'année 1900, nous avons dû construire un réservoir, pour être à l'abri des surprises de manque d'eau, en cas de sécheresse. Ce réservoir, devisé à fr. 10,000, nous a permis l'installation d'hydrants, qui, vu l'isolement de la propriété, seraient d'un grand secours en cas d'incendie.



La première maison des Colonies de vacances de Neuchâtel,  
Bellevue sur Bevaix, ouverte en 1893.

La dissémination des colonies sur un laps de temps comprenant toute la belle saison avait certes de grands désavantages, et l'idée de nous procurer des locaux nous permettant de recevoir plus d'enfants à la fois, en bâtissant un nouvel immeuble, trouvait de grandes sympathies chez les membres de notre comité.

C'était une grosse décision à prendre, mais qui fut facilitée par l'annonce d'un legs de fr. 50,000 de M. Frédéric de Pury, suivi peu

après par celui de fr. 2,000 de M<sup>lle</sup> Jeanrenaud. Puis, le 9 juillet 1902, le comité réuni à Bellevue prenait connaissance d'un extrait du testament de M. James de Pury, qui nous donnait une dernière preuve d'intérêt en instituant son héritière la société des Colonies de vacances pour une somme de fr. 300,000.

C'était donc la stabilité à peu près assurée, une marche en avant plus tranquille et plus dégagée de soucis. Ces dons nous permirent de donner suite au désir de construire à Bellevue une annexe à l'usage de dortoirs et de salle de jeux.

Cette construction fut commencée en août 1903 et terminée fin mai 1904; elle fait l'éloge de son architecte, M. Eugène Colomb, membre de notre comité.

La situation de l'immeuble est admirable, en face du panorama des Alpes et du lac et à quelques pas de la maison-mère. Le nouveau bâtiment est construit dans un style approprié au cadre dans lequel il se trouve.

Le sous-sol a une salle de bains avec piscine, douches et lavabos simples et pratiques, une salle à l'usage de vestiaire, un local de désinfection, une chaudière pour l'eau chaude.

Le rez-de-chaussée est entièrement occupé par une salle de jeu bien éclairée.

Le premier étage comprend deux grands dortoirs de 28 lits chacun, spacieux et bien aérés. Au centre se trouve la chambre du surveillant, ayant vue sur les dortoirs.

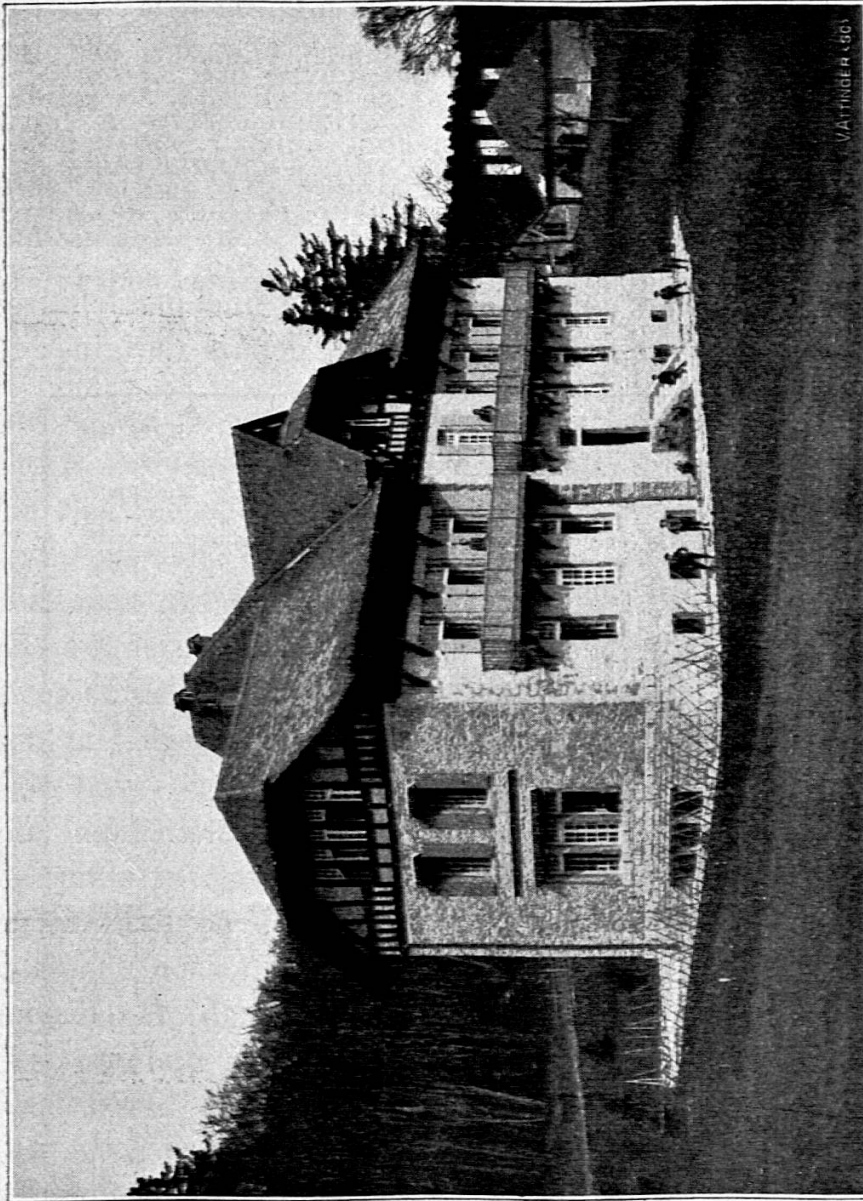
Enfin, aux mansardes, dortoir de réserve pouvant contenir une vingtaine de lits, une chambre de surveillant et un vaste local pour habits et bagages, avec une case pour chaque enfant.

C'est en 1904 que nos colonies prirent possession de leur nouveau domicile et que l'inauguration du bâtiment neuf eut lieu en présence des enfants et des membres du comité. Cinq membres du comité fondateur en faisaient encore partie; ce sont: M. Russ-Suchard, notre infatigable président, dont l'intérêt ne s'est jamais ralenti depuis le commencement, puis MM. Frédéric de Perregaux, DuBois, pasteur, Alfred Borel et Maurice de Pourtalès. Ceux-ci ont pu se réjouir avec nous du chemin parcouru et de l'extension qu'a prise l'œuvre dont ils avaient jeté les premiers jalons en 1880.

Dès l'entrée des colonies dans le nouvel immeuble, nos fidèles directeurs, M. et M<sup>me</sup> Margot, à la tâche depuis l'acquisition de Bellevue, ne purent plus suffire seuls à la besogne astreignante du ménage et à la surveillance des enfants. Nous dûmes, en consé-

quence, faire accompagner les colonies d'un surveillant et d'un aide, pris autant que possible dans le corps enseignant. Dès cette époque, la durée de séjour fut prolongée et portée à quatre semaines.

Les Colonies de vacances ont conquis la sympathie du public de Neuchâtel, qui leur a donné jusqu'ici de nombreuses preuves



La deuxième maison des Colonies de vacances de Neuchâtel,  
Bellevue sur Bevaix, inaugurée en 1904.

d'intérêt. Elle font actuellement partie de ces œuvres intéressantes et utiles, qui rendent et rendront des services considérables à la jeunesse en favorisant sa santé, en fortifiant son corps, et en la rendant ainsi plus apte à profiter des enseignements de l'école publique. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les amis généreux qui comptent cette œuvre au nombre de celles qui méritent le plus leur persévérante sollicitude, et nous rendons un hommage spé-

cial de gratitude au bienfaiteur James de Pury, à qui elle doit sa prospérité et son développement si réjouissant. Grâce au concours de tous, Neuchâtel pourra continuer à augmenter le nombre des enfants auxquels un séjour à la campagne, un air pur, une nourriture abondante donnent, avec la santé du corps, un esprit plus éveillé, une intelligence plus ouverte, une instruction plus complète, en un mot, avec un corps sain un esprit sain.

En terminant ce petit aperçu d'une œuvre qui, commencée très modestement, a pris peu à peu une si grande extension, je fais le vœu qu'elle contribue à peupler notre ville d'enfants sains de corps et d'esprit, qui deviennent plus tard, pour le bien de notre cher pays, des citoyens honnêtes et laborieux.

Le tableau ci-annexé donne, au moyen de quelques chiffres, une idée complète de la marche de nos colonies depuis l'origine:

Années	Enfants	Dépenses	Par enfant	Par jour
		FR.	FR.	FR.
1880	30	1,111.95	37.06	1.76
1881	42	1,536.85	36.60	1.74
1882	41	2,263.17	46.66	2.03
1883	47	2,134.55	45.40	2.06
1884	53	2,489.50	46.97	2.14
1885	53	2,388.10	45.06	2.05
1886	98	4,557.45	46.50	2.11
1887	124	5,741.80	46.30	2.10
1888	111	5,030.20	45.31	2.06
1889	113	5,208.05	46.10	2.10
1890	111	5,093.30	45.90	2.09
1891	138	5,979.20	43.33	1.97
1892	157	6,491.—	41.35	1.88
1893	180	4,609.01	25.60	1.16
1894	195	5,007.90	25.68	1.17
1895	255	8,446.18	33.12	1.50
1896	274	8,068.44	29.45	1.34
1897	254	7,769.06	30.59	1.39
1898	290	7,396.70	25.50	1.10
1899	235	5,851.05	24.90	1.02
1900	294	6,163.35	20.96	0.95
1901	311	6,490.50	20.87	0.92
1902	286	6,615.95	23.13	1.07
1903	310	7,219.85	23.28	1.18
1904	301	9,448.05	31.38	1.27
1905	371	9,638.30	25.98	1.07

*Dr. Georges de Montmollin,*  
Médecin scolaire de Neuchâtel-Ville.

## CHAPITRE IV

## Les Colonies de vacances de La Chaux-de-Fonds.

L'année du Cinquantenaire de la République neuchâteloise a été marquée à La Chaux-de-Fonds, entre autres, par la fondation des Colonies de vacances. En effet, le 15 juin 1898, une assemblée d'une vingtaine de citoyens décidait de constituer un *Fonds des Colonies de vacances* et d'organiser la première colonie encore la même année.

La nouvelle société trouvait dans son berceau une somme de fr. 1,400, formée d'un fonds spécial géré par la direction des finances communales, et d'un carnet de la Caisse d'épargne de fr. 1,000 passés. Inutile de dire que la somme entière dont la société disposait provenait de dons du public.

L'argent, ce nerf de la guerre pour le bien, était donc là en quantité suffisante pour une première campagne. Des enfants, on en trouverait facilement en cherchant d'abord dans la clientèle du médecin des écoles. Mais il fallait encore une cuisinière, des surveillantes, et surtout il fallait une maison. Et l'on était au 15 juin, juste un mois avant l'entrée en vacances.

La première grosse question à résoudre était celle-ci: où, dans quelle région de notre pays, convient-il d'installer les colonies? Cette question prit encore plus d'importance trois ans plus tard, lorsqu'il s'agit de bâtir ou d'acquérir un immeuble, c'est-à-dire d'attacher la nouvelle institution au sol.

Le premier sentiment, un sentiment bien naturel, poussait à choisir les environs de La Chaux-de-Fonds. Notre climat est tonique et nos sapins nous valent un air pur et salubre. Pourtant une étude plus approfondie du sujet modifia notre première idée.

Les enfants à qui nous nous intéressons sont scrofuleux, souffreteux, malingres et débiles; la première exigence pour leur remise en force, avec et peut-être même avant une nourriture substantielle, c'est la vie en plein air. Il faut qu'ils vivent dehors, que tout le long du jour et pendant les quatre semaines ils respirent un air pur.

Ce n'est pas calomnier le climat du haut Jura, où nous sommes, que de reconnaître qu'il ne nous assure pas toujours des étés secs et chauds, et en particulier des vacances où les enfants puissent être constamment dehors. Dans notre voisinage, le Val-de-Ruz jouit de conditions climatologiques incontestablement meilleures. Sans doute ce n'est pas encore l'idéal, et nous aurions préféré la limite supérieure de la vigne, qui, en outre d'un climat plus chaud, offrirait

l'avantage d'un horizon plus riant, plus limineux et la vue sur le lac et les Alpes. Ceci n'est pas sans importance pour la santé physique et morale de nos petits pensionnaires. Nous en avons fait l'expérience en 1900.

Ne trouvant pas dans cette région un toit pour abriter nos enfants, nous cherchâmes au Val-de-Ruz, et nous réussîmes à souhait. Cette même année 1898, le 14 juillet, par un soleil radieux, la première colonie de vacances de La Chaux-de-Fonds prenait ses quartiers à Malvilliers.

Dès lors, c'est dans ce paisible hameau, au pied des grandes forêts de sapins, que, chaque année, et pour leur plus grand bien, nous avons conduit nos petits pensionnaires. En 1900, une colonie a, en outre, été installée à la Prise Ducommun, dans cette région, idéale à notre point de vue, où nous aurions aimé non seulement planter notre tente d'un été, mais construire notre foyer permanent.

La lecture des rapports des Colonies de vacances de la Suisse nous avait prouvé qu'au point de vue financier une colonie a tout intérêt à posséder son *home*, plutôt que de le louer: les frais généraux en sont réduits dans une notable proportion.

Au bout de trois ans déjà, nous résolûmes donc d'acheter un immeuble. N'en trouvant pas au Vignoble, nous ne fîmes aucune difficulté de tourner les yeux du côté du Val-de-Ruz, où nos colons s'étaient si bien trouvés de leur séjour. Comme par une prédestination, c'est à Malvilliers que notre bonne étoile nous ramenait.

On nous offrait dans ce hameau, Beau-Site, une maison d'ancienne date, bien construite et bien entretenue, suffisamment spacieuse, d'aspect fort avenant, agrémentée d'un jardin et d'un verger; elle présente en outre cet avantage, très important pour nous, qui avons besoin de beaucoup d'eau, d'être pourvue d'une source intarissable.

Mais trouver une maison n'était qu'une partie du problème; la contre-partie c'était de trouver l'argent pour payer la maison. Nous avons bien un fonds spécial affecté à la construction ou à l'acquisition d'un immeuble, mais il ne comptait que 718 pauvres francs, et notre maison (*notre* par anticipation) en valait 27,000. A La Chaux-de-Fonds il ne faut pas se mettre en peine pour si peu. Quand il s'agit de bonnes œuvres, et surtout d'une œuvre intéressant l'enfance, on trouve toujours les ressources voulues. Des philanthropes, au nombre de 41, nous avancèrent généreusement et gracieusement la somme nécessaire à l'acquisition de la maison et du mobilier. De

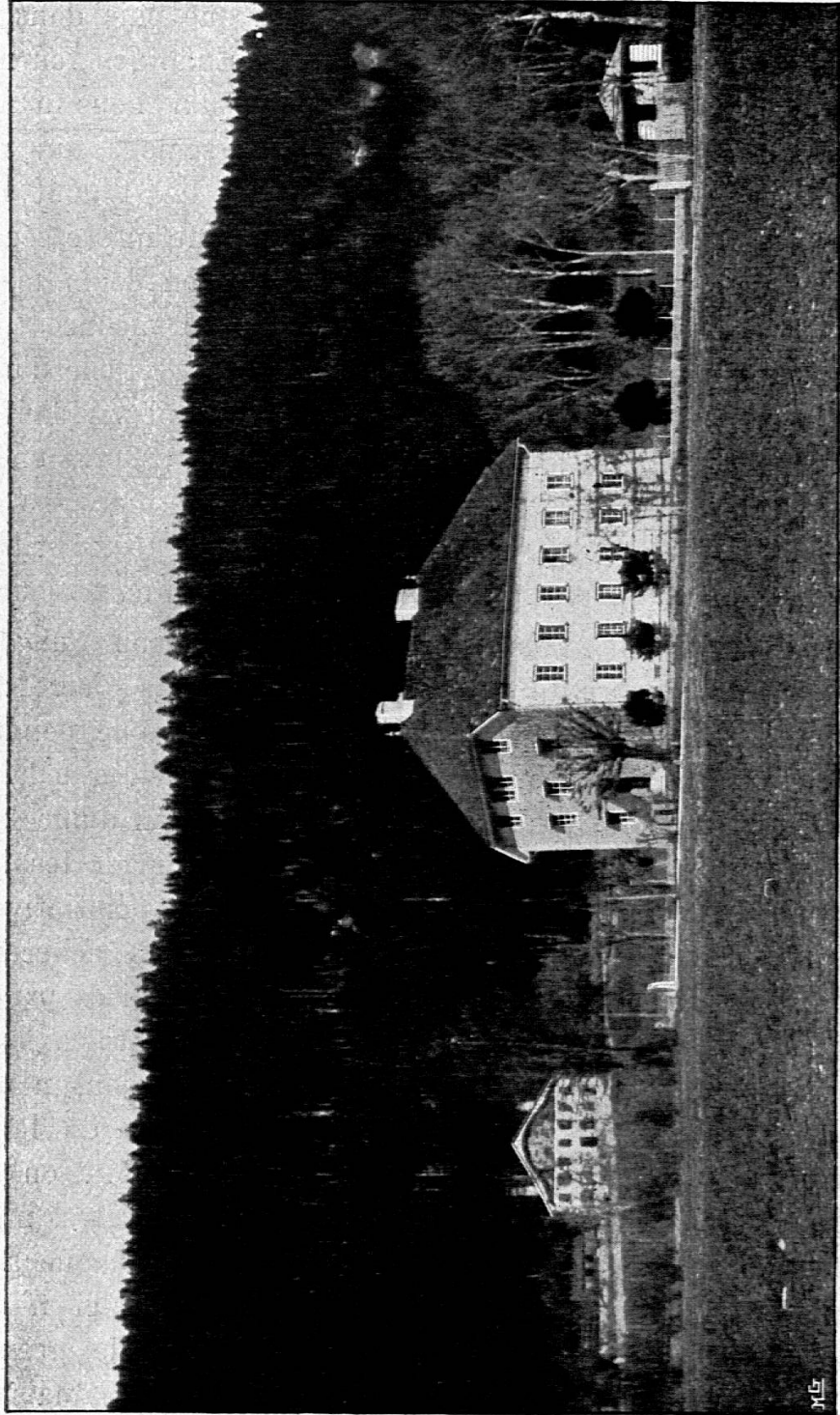
son côté, le propriétaire, qui avait consenti, en faveur du but que nous poursuivons, une appréciable réduction de prix, apporta dans les transactions une amabilité à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage. Puis le Conseil d'Etat voulut bien témoigner sa sympathie à notre œuvre en nous dispensant des droits que paie dans le canton de Neuchâtel l'acquéreur d'un immeuble<sup>1)</sup>. Enfin nos fournisseurs, en particulier le principal d'entre eux, celui qui nous a livré la literie et les meubles, y mirent un désintéressement qui nous fit réaliser une économie considérable, si bien que, le 31 août 1901, le comité conviait toutes les personnes qui s'étaient intéressées à son entreprise à une modeste cérémonie d'inauguration de la maison de Beau-Site, propriété de la Société des Colonies de vacances: journée réconfortante où les yeux étaient réjouis par le spectacle d'une belle nature, le corps réchauffé par les rayons d'un soleil vivifiant, l'âme par les paroles d'approbation et d'encouragement, et plus encore par la vue du bien accompli, car ce jour était le dernier des colonies de l'année et l'air de santé des colonistes, leurs yeux brillants et leur joyeuse humeur en disaient long sur les bienfaits de leur séjour.

Si simple qu'il soit, l'ameublement d'une maison qui doit héberger de trente à quarante personnes ne laisse pas d'être coûteux. Pourtant nous ne pouvions occuper notre maison que pendant une petite partie de l'année. Nous savions, d'autre part, que la Société neuchâteloise de la Croix-Rouge ayant fait l'acquisition d'une baraque-hôpital, la section de La Chaux-de-Fonds devait fournir les lits destinés à meubler cet hôpital volant. Nous primes l'initiative d'une entente en vertu de laquelle les deux associations achetèrent en commun les 17 lits de la baraque. Ces lits sont utilisés par les colonies qui restent chargées de leur entretien. En retour, la Croix-Rouge dispose, dans les cas prévus par une convention, non seulement de toute la literie de Beau-Site, mais encore de la maison elle-même, pour en faire un hôpital militaire. C'était, on le voit, une excellente affaire pour les deux parties contractantes, mais particulièrement pour les colonies, car nous profitons chaque année de ce qui appartient à la Croix-Rouge, tandis que celle-ci n'usera de notre bien qu'en cas de guerre, de catastrophe ou de grande épidémie, éventualités qui, espérons-le, ne se réaliseront jamais.

Déjà avant l'acquisition de Beau-Site, l'importance des affaires

<sup>1)</sup> S'inspirant de la même généreuse pensée, le Conseil communal de Boudrevilliers nous dispensa, dès la première année, du paiement de l'impôt.





Beau-Site, à Malvilliers (Val-de-Ruz), maison des Colonies de vacances de La Chaux-de-Fonds.

avait fait transformer le Fonds des colonies en Société inscrite au registre du commerce, et pourvue ainsi de statuts en bonne et due forme. L'article premier de ces statuts indique que la Société a pour but « de procurer à des enfants malades et indigents habitant la circonscription communale un séjour à la campagne avec tous les soins nécessaires à leur santé et à leur éducation morale ».

Nos colonistes sont donc choisis par les médecins membres du comité. Ce sont des garçons et des filles, car, dès le début, nos colonies ont été mixtes et nous nous en sommes toujours fort bien trouvés. Nous cherchons à faire de chaque colonie une famille. La vie est bien réglée <sup>1)</sup>. Les enfants apprennent à avoir du support les uns pour les autres. Ils font ce qu'ils peuvent, selon leur âge et leur sexe, pour soulager la mère; les aînés viennent en aide aux plus jeunes. La mère (chez nous c'est une institutrice), la mère ne se préoccupe pas seulement de la santé des enfants; elle s'applique à réprimer les abus de l'égoïsme, à adoucir les mœurs, à provoquer l'éclosion des bons sentiments, à donner de bonnes habitudes, à faire en un mot œuvre d'éducation. En même temps, elle contribue au développement intellectuel des enfants qui lui sont confiés, et pendant une heure chaque matin, l'après-midi aussi quand le temps ne permet pas de sortir, elle les instruit sur ce qu'ils doivent apprendre à l'école. Et c'est ainsi pendant quatre semaines. Les membres du comité font des visites fréquentes, suivant un ordre établi, pour donner leur appui aux surveillantes et les seconder dans leur lourde tâche. C'est un avantage de la proximité des colonies, de permettre un contact constant entre la colonie et le comité. Il est vrai qu'elle facilite aussi les visites des parents, contre la fréquence desquelles il a fallu prendre des mesures restrictives.

Dans l'important ouvrage <sup>2)</sup> qu'il a consacré à l'étude des colonies de vacances et de leurs résultats, M. le pasteur W. Bion, le vénérable fondateur des colonies, dit ce qui suit de l'institution de La Chaux-de-Fonds: « Les surveillantes ne se contentent pas d'un

<sup>1)</sup> Ordre journalier: 6 h. 15 lever, 6 h. 15-7 h. 30 toilette, 7 h. 30 déjeuner, 8 h. 15-9 h. 45 lits, chambres, lavabos, chaussures, 9 h. 45-10 h. pain et lait, 10-11 h. leçons, 11-12 h. 30 jeux dans la forêt, 12 h. 30 dîner, 1 h. 30-3 h. 30 travail dans la forêt, pain et lait, 3 h. 30-6 h. 15 promenade, parfois course de 2 h. à 6 h., 6. 15 souper, 7 h. 30 coucher. Bains le samedi matin avec suppression du lait de 10 h. Le dimanche matin, les grands vont à l'église, les petits ont l'école du dimanche.

<sup>2)</sup> W. Bion. *Die Ferienkolonien und verwandte Bestrebungen auf dem Gebiete der Kinder-Gesundheitspflege*. Zürich, 1901.

aperçu général sur les résultats de la colonie. Elles étudient chacun des colonistes en particulier en ce qui concerne sa santé et son caractère. Leurs observations sont consignées dans leur rapport, et le rapport de la Société de l'année 1900 en donne des exemples. Directeurs des colonies, faites de même!»

Voyons, à notre tour, les rapports annuels. C'est le meilleur moyen, nous semble-t-il, de pénétrer dans l'intimité de nos colonies.

1898. — « Ce qui a beaucoup facilité notre tâche, c'est le beau temps exceptionnel dont nous avons joui pendant tout notre séjour et qui nous a permis de visiter successivement les villages environnants. Et que dire de nos explorations en pleine forêt? Travaux, jeux, chants, rires joyeux, jodels, cortèges historiques et patriotiques, scènes de la vie de famille, cueillettes nombreuses de fleurs et de fruits, et tout cela en pleine nature et sous le ciel du bon Dieu. Et maintenant est-il nécessaire d'ajouter que, si cette vie en plein air a fortifié le corps de nos enfants, elle a aussi et surtout élargi leur cœur et leur âme: plus d'une bonne résolution a été prise sous l'abri discret de nos grands sapins, plus d'un élan de reconnaissance est monté de leurs cœurs et des nôtres pour ces journées inoubliables. »

1899. « Pendant toute la durée de notre séjour, nous n'avons eu à soigner aucune maladie, sauf deux cas d'angine légère; la santé des enfants s'est améliorée pour tous. Quelques-uns, qui avaient de la peine à se mettre au régime du lait à la maison, l'ont suivi depuis le commencement sans répugnance et à la fin par goût et avec plaisir. Ce qui a certainement contribué aussi à cette amélioration, ce sont les ablutions faites chaque jour (nous avons eu l'occasion de voir combien les enfants redoutaient d'abord l'eau froide) et les habitudes d'ordre et de régularité qu'ils ont prises et qu'ils conserveront pour l'avenir, nous voulons l'espérer. Que dire maintenant de l'influence morale? Certes elle a été bienfaisante pour tous nos enfants. N'est-ce pas, en effet, au sein de la nature, sous ces grands arbres et ce beau ciel bleu, que les cœurs s'épanouissent et que les âmes se développent? C'est là surtout que l'on sent tous ses manquements et qu'il est facile de prendre de bonnes résolutions; c'est là aussi que s'expriment aisément le bonheur et la reconnaissance dont le cœur déborde. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que tout se soit passé en bon ordre et gaiement; il est si facile d'être aimable, quand on est heureux! Aussi n'avons-nous eu aucun acte de mauvaise conduite ou d'indiscipline à réprimer. »

Il est intéressant de constater les mêmes impressions chez les surveillantes de 1899 que chez celles de l'année précédente; on les retrouve, du reste, encore dans d'autres rapports.

1900. « Enfant A., poids 26 kg en arrivant, 28 kg en partant. A souffert de douleurs stomacales, de saignements de nez, de maux de tête pendant les premiers jours; les premières nuits ont été des nuits d'insomnie, puis, petit à petit, le calme de la campagne exerce une salutaire influence sur les nerfs de notre petit névrosé, le sommeil le gagne, comme ses camarades, tôt après le coucher. Enfant poli, bien élevé, d'une grande mobilité d'esprit, mais peu aimé de ses camarades à cause de son caractère autoritaire.

« Enfant B. (21 kg-22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> kg). Cet enfant, très peu développé pour son âge, physiquement et intellectuellement, nous a beaucoup intéressées. N'ayant aucune idée de l'obéissance et de l'éducation, il est arrivé à un très joli degré de soumission et de politesse. Notre ami, qui aurait aimé ne se nourrir que de ce qui lui plaisait, a été obligé de suivre notre excellent régime, aussi a-t-il pris vers la fin de notre séjour les fraîches couleurs de la santé.

« Enfant C. (22 kg-24<sup>1</sup>/<sub>2</sub> kg). est entrée pâle et maigre à la colonie; la nourriture fortifiante, l'air, le sirop d'iode ont eu un excellent résultat sur cette enfant gaie comme un oiseau. Excessivement négligente au début, nous sommes arrivées à lui inculquer quelques notions d'ordre et de travail, mais très peu.

« Enfant D. (22 kg-23 kg). Enfant bien peu douée, manquant des notions les plus élémentaires de savoir-vivre; très molle, ayant beaucoup de peine à comprendre ce que nous lui disions. Le médecin qui l'a examinée, car elle avait une fort mauvaise toux, lui a ordonné une potion; la toux a persisté pendant plus de 15 jours, puis elle a à peu près cessé. En quittant la colonie, cette petite avait bonne mine et répondait à peu près poliment aux personnes qui lui parlaient.

« Enfant E. (30 kg-34 kg <sup>1</sup>/<sub>2</sub>). S'est portée comme un charme et a mangé avec un appétit croissant de jour en jour; aussi la fillette malingre s'est-elle changée en une bonne grosse fille aux joues pleines. Au milieu de l'atmosphère de paix que nous respirions dans notre colonie, les angles de son caractère se sont un peu effacés.

« Enfant F. (30 kg-32 kg). Est devenue forte; son caractère qui était loin d'être aimable, a beaucoup changé; elle a appris à penser aux autres, à ne plus faire d'ennuyeux rapports sur ses ca-

marades, à surveiller son langage. Nous souhaitons qu'elle reste longtemps sous l'influence de ces semaines bénies.»

1901. « L'influence qu'a exercée sur nos enfants leur séjour à Malvilliers n'a pas été bonne seulement sous le rapport physique, mais aussi sous le rapport moral. Plusieurs, au début, avaient un caractère plutôt triste; mais, à la fin, grâce aux distractions de toutes sortes et à la bonne camaraderie, ils étaient pleins de vivacité et d'entrain. Aussi que de fois n'avons-nous pas été surprises en voyant courir et sauter des enfants qui, au commencement, préféreraient se tenir immobiles dans un coin plutôt que de jouer avec leurs camarades! Du reste, comment en aurait-il pu être autrement? Etre logés et nourris comme ils l'étaient (comme des petits princes, au dire de plusieurs enfants), jouir continuellement d'une vie tranquille, se voir entourés d'une atmosphère de paix et de contentement, n'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour reconforter et égayer le caractère? »

1902. « Sauf deux ou trois exceptions, nous avons de gentils pensionnaires pendant le mois de juillet; ils étaient aimables, intelligents et faisaient assez volontiers leur travail. Pendant les deux dernières semaines, plusieurs fillettes ont été malades, l'une d'elles assez sérieusement. » Les directrices ont eu beaucoup plus de peine avec les colonistes du mois d'août. « Les garçons étaient particulièrement difficiles à diriger, disent-elles; c'étaient en général des enfants très mal élevés, peu intelligents et peu surveillés à la maison; la majorité d'entre eux étaient sales; dix d'entre eux sur treize mouillaient assez fréquemment leurs lits, et la paresse ainsi que la mauvaise éducation en étaient les deux causes principales ».

« *Enfant A.* (29 kg 500-31 kg 800) terrible, mal élevé et grossier, avait toujours un air moqueur, lorsqu'on lui faisait des observations; le séjour de Beau-Site lui a été favorable au point de vue physique.

« *Enfant B.* (26 kg 700-29 kg) d'une polissonnerie et d'une fausseté sans pareilles, capable de toutes les méchancetés. Il est arrivé à Beau-Site dans un état de saleté effrayant, sa tête était couverte de poux.

« *Enfant C.* (24 kg 500-26 kg 300) a donné beaucoup de peine, malgré son air tranquille; méchant et chicaneur, incorrigible, fait tous ses coups en cachette, ne craint pas de dire des mensonges. S'est fait beaucoup de bien, grâce au grand air et à un excellent appétit.

« Le niveau moral des fillettes, sans être bien élevé, était pourtant supérieur à celui des garçons. »

1903. « Les premiers jours nous eûmes des enfants qui ne pouvaient supporter le régime alimentaire, mais, peu à peu, ils s'y habituèrent et finirent par manger autant que leurs compagnons. Les enfants aimaient l'heure de leçon et s'intéressaient à ce que nous leur disions. Toutes les fois que le temps le permettait, nous la donnions dans la forêt, laissant les devoirs écrits pour les jours de pluie, alors que nous devions rester dans la salle de jeux; la conduite a été généralement bonne, sauf celle de quelques fillettes qui nous ont donné beaucoup de peine; la bonne entente régnait entre nos colonistes et nous eûmes rarement des querelles à apaiser. Nous sentions pourtant que le nombre assez considérable des enfants rendait la surveillance plus difficile. En général, nous avions de la peine à obtenir que l'ouvrage fût fait consciencieusement; souvent les petits travaillaient mieux que les grands et nous avions l'impression que certaines fillettes n'avaient jamais vaqué aux soins les plus élémentaires d'un ménage. »

Si les directrices ont eu quelques remarques désagréables à faire sur plusieurs enfants, elles ont été très satisfaites de la plupart d'entre eux. C'est ainsi qu'on peut lire dans le cahier des *Renseignements sur les colonistes*:

« *Enfant A.* Garçon qui s'est fait aimer de chacun par son esprit éveillé et son caractère aimable.

« *Enfant B.* Nous nous faisons un devoir et un plaisir de rendre le meilleur témoignage à cette jeune fille. Elle était la sœur aimée de tous et le bras droit de ses maîtresses.

« *Enfant C.* Cette enfant était obéissante et serviable. Nous pouvons lui rendre un bon témoignage. »

1904. « Si, l'année dernière, nous avons eu de la peine à obtenir que l'ouvrage se fasse, il n'en a pas été de même cette fois. Plusieurs fillettes avaient l'habitude de travailler et entraînaient leurs compagnes. Sans doute il a fallu souvent leur montrer ce qu'est un ouvrage soigneusement fait, et les premiers jours nous avons perdu bien du temps à recommencer ce qui avait été mal exécuté. Plus tard, nous avons reconnu que ce temps qui semblait perdu était du temps vraiment gagné, car nos fillettes ont appris à aimer l'ordre et la propreté ». Malgré les précautions prises, l'épidémie de scarlatine qui sévissait à La Chaux-de-Fonds a eu sa répercussion à Beau-Site. Deux cas bénins se sont déclarés dans chacune des colonies;

ces quatre enfants ont été immédiatement renvoyés dans leurs familles et remplacés par des camarades inscrits sur la liste des surnuméraires.

1905. L'année de la vente! Année mémorable, où la population de La Chaux-de-Fonds, répondant avec sa générosité coutumière à l'appel qui lui était adressé, apporta, en quelques jours, à notre caisse plus de dix mille francs. Il faut dire que l'appel était lancé par un comité de dames, qui, avec un dévouement inlassable, un talent d'organisation éprouvé, un esprit de ressources ingénieux, une science entendue de la mise en scène, le don d'intéresser tout le monde à cette entreprise et de soulager chacun de son argent avec une bonne grâce telle qu'on y prenait du plaisir, mit tout en œuvre pour faire recette: vente de trois jours, buffets, tombola, soirées littéraires et musicales avec, entre autres, un discours d'ouverture émouvant et une saynète de circonstance due à un ami qui n'en était pas à son coup d'essai, kermesse enfantine, délicieuses sommelières vêtues des couleurs de La Chaux-de-Fonds, jeunes et charmantes vendeuses en costumes variés, pavillons italiens d'un goût exquis..., nous ne saurions tout dire.

La vente ne mit pas seulement d'importantes sommes à la disposition de la Société. Elle suscita les sympathies au point que, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre, les dons atteignirent la somme de 9,200 fr. L'administration de la cuisine populaire, en plus de son allocation annuelle de 500 fr., nous versait 5,000 fr. pour nous aider à éteindre notre dette. C'étaient là de précieux encouragements pour le comité, qui n'avait sollicité l'appui effectif du public que pour être à même de recevoir un plus grand nombre d'enfants à Beau-Site. Aussi s'empressa-t-il d'organiser trois colonies au lieu de deux.

« Comme les années précédentes, disent les surveillantes dans leur rapport, nous avons eu beaucoup de plaisir à diriger nos jeunes amis. Nous devons dire que nous n'avons pas eu de caractères particulièrement difficiles, et, à part un ou deux garçons assez pénibles, nous rendons un excellent témoignage à tous nos enfants. En revanche, nous n'avons jamais rencontré aussi peu d'éducation: il a fallu inculquer à bon nombre de nos petits pensionnaires les plus simples notions de propreté, de convenances et de politesse. Nous y sommes parvenues, car nos élèves étaient cependant portés à bien faire et il nous en a coûté, à la fin de la saison, de nous séparer d'eux ».

Le rapport mentionne que les colonies ont reçu 33 visites de membres du comité et que celui-ci se préoccupe d'améliorer le local des bains.

Nous renonçons à transcrire les renseignements individuels sur les colonistes. Ceux que nous avons donnés suffisent à montrer de quels soins physiques et moraux nos colonistes sont l'objet. Ajoutons que ces renseignements sont officieusement communiqués aux instituteurs, qui en font leur profit pour l'éducation des élèves visés. Beau-Site est un excellent champ d'observations; les enfants s'y montrent tels qu'ils sont, tandis qu'en classe la discipline les comprime et le peu d'heures que l'instituteur vit avec eux sont passées au travail. En outre, les colonies sont composées deux mois à peine après l'ouverture de l'année scolaire, c'est-à-dire, à une époque où les instituteurs n'ont pas encore eu le temps de faire vraiment connaissance avec leurs élèves. De là, et quoiqu'on prenne le préavis des instituteurs, la présence à Beau-Site d'enfants au caractère excessivement pénible. Ils constituent une rare exception, heureusement, car une colonie de vacances n'est pas plus une maison de discipline qu'un hôpital.

Avant d'être admis à la colonie, les enfants sont soumis à une visite de propreté et pourtant, on l'a vu, il en est qui laissent beaucoup à désirer sous ce rapport, ce qui complique la tâche des surveillantes.

Si nous relevons les imperfections de notre institution, c'est d'abord parce que nous nous attachons à les faire disparaître, puis pour attirer l'attention des fondateurs de colonies futures sur des difficultés qu'il faut connaître pour pouvoir les éviter.

Au commencement de l'hiver 1905-1906, il s'est formé un comité de vingt-cinq dames pour confectionner des objets de vêtements à l'intention des colonistes, ce qui permettra de diminuer le trousseau réclamé. De son côté, le Comité a décidé d'apporter d'heureuses et importantes transformations à l'immeuble de Beau-Site.

Le tableau à page 144 résume l'activité des colonies depuis leur origine.

En 1905, les frais généraux ont augmenté du fait que M<sup>lle</sup> B. Borle, institutrice, a été remplacée dans sa classe pendant un mois de plus. Puis la cuisinière est tombée malade, ce qui causa des dépenses imprévues, et le concierge a reçu une indemnité plus forte.

Cette même année, chaque enfant a consommé en moyenne par jour pour 23,9 centimes de lait (à 0,18 le litre), 23,3 centimes de viande, 20,5 centimes d'épicerie, œufs, beurre, fromages, légumes, etc., et 8,7 centimes de pain.

On remarquera que le coût de la journée a été diminué de moitié, dès que nous n'avons plus été en location. Notre ambition d'avoir notre *home* était donc justifiée.



Années	Colo- nies	Garçons	Filles	TOTAL	Augment. moyenne de poids	Dépenses totales	Coût par journée	SURVEILLANTES	OBSERVATIONS
1898	1	7	8	15	Kg. 1,980	Fr. 1232.65	Fr. 2.80	M <sup>lles</sup> { M. Huguenin. E. Wintsch.	Chez M <sup>me</sup> Guyot (Poste).
1899	2	16	14	30	0,780	2551.70	2.60	{ L. Colomb. L. Droz. P. Mamie. M. Bandelier.	Simultanément chez M <sup>me</sup> et M <sup>lle</sup> Guyot (Café). M <sup>lle</sup> M. Huguenin pendant une semaine.
1900	3	15	36	51	1,100	3520.—	2.35	{ L. Colomb. L. Droz. L. Simon. R. Nicolet.	Simultanément chez M <sup>me</sup> et M <sup>lle</sup> Guyot et à la Prise Ducommun.
1901	2	{ 9 11	18 21	27 32	{ 1,300 1,600	2280.—	1.18	{ L. Droz. J. Mutti.	A partir de 1901, les colonies sont à Beau-Site; la 1 <sup>re</sup> en juillet, la 2 <sup>e</sup> en août.
1902	2	{ 10 13	23 22	33 35	{ 2,600 2,700	2188.10	1.07	{ J. Péquegnat. L. Droz (2 semaines). B. Borle (3 semaines).	
1903	2	{ 13 15	24 28	37 43	{ 2,040 2,460	2511.—	0.93,7	{ B. Borle. L. Droz.	
1904	2	{ 14 14	23 23	37 37	{ 2,000 2,400	2381.—	0.99,6	{ B. Borle. J. Borle.	
1905	3	{ 13 16 16	23 27 20	36 43 36	{ 1,700	3705.65	1.07	{ B. Borle. J. Borle.	1 <sup>re</sup> , 15 juin-13 juillet. 2 <sup>e</sup> , 17 juillet-12 août. 3, 14 <sup>e</sup> août-13 septembre.

*Ed. Clerc, Président honoraire.*

Nos colonies, qui ont reçu jusqu'à présent 492 enfants et dépensé de ce chef fr. 20,370.10, ont déjà fait quelque bien. Elles en feront d'avantage encore à l'avenir. L'idée philanthropique de s'intéresser aux enfants qui manquent de bon air et de bonne nourriture, gagnera toujours plus la faveur du public. On comprendra toujours mieux qu'il est d'intérêt général de donner, dans la mesure du possible, la santé aux enfants qui ne l'ont pas, et que c'est un devoir pressant de leur préparer une vie moins pénible.

Quand nous songeons que tout l'argent dépensé pour nos enfants et pour notre immeuble nous vient de 950 sociétaires et de donateurs innombrables, nous pouvons dire avec certitude que les *Colonies de vacances* jouissent de la faveur du public, et que, grâce à l'esprit de charité si vivace de notre population, elles continueront certainement à se développer et réservent de beaux jours à de nombreux petits déshérités.

## CHAPITRE V.

### L'institution du médecin des écoles à La Chaux-de-Fonds.

A la suite d'un rapport présenté par M. Ed. Clerc, directeur des écoles primaires, à la Commission scolaire, celle-ci inscrivit au budget de 1890 un crédit destiné à créer un poste de médecin des écoles. Mais, si les gens du métier voyaient l'utilité réelle et les conséquences capitales d'un examen médical des écoliers, du matériel et des bâtiments qui les abritent, le Conseil général, lui, ne voyait pas la nécessité d'une dépense nouvelle au moment où des travaux considérables — l'adduction des eaux du Champ-du-Moulin, entre autres, — nécessitaient de la Commune des sacrifices importants.

Ce n'était toutefois pas une raison pour renoncer et le rapport de la Commission scolaire dit à ce sujet: « La question du médecin des écoles est nouvelle pour notre population; elle n'a pas été discutée dans le public, ou, du moins, elle n'a pas été comprise et c'est pourquoi le Conseil général n'a pas cru devoir maintenir à notre budget le poste spécial que nous y avons introduit. Nous chercherons à faire mieux comprendre nos intentions et nos vues, et, comme nous savons de longue date que nos autorités communales portent à nos écoles autant d'intérêt que nous-mêmes, nous ne doutons pas de pouvoir dans notre prochain rapport consigner cette innovation, dont les effets bienfaisants seront certainement plus importants qu'on ne se le figure. »

Et, avec l'ardente conviction des apôtres d'une bonne cause, MM. le Dr Eug. Bourquin-Lindt et Ed. Clerc fondèrent le Dispensaire des écoles, corollaire du médecin, en déposant à la Caisse d'épargne, cette même année, une centaine de francs dont ils avaient la libre disposition.

Le refus du Conseil général n'empêcha pas non plus M. le Dr Bourquin d'établir un embryon de service médical, qui permit à tous de constater combien une organisation semblable, montée de toutes pièces, serait profitable au petit monde des écoliers.

Aussi, en 1892, au mois de janvier, le crédit étant voté, M. le Dr Bourquin prenait-il ces fonctions peu enviées, si peu, qu'un seul candidat avait dû être évincé. La grandeur de la tâche et la modicité de la rétribution avaient rebuté les amateurs, sans doute.

Aussitôt un règlement fut élaboré et, malgré quelques préventions qui n'ont pas toutes disparu aujourd'hui, l'œuvre fit son chemin. Il serait difficile de supputer combien de maladies elle a enrayées, combien de déformations et de tares physiologiques ont été prévenues.

Voici ce règlement :

Art. 1<sup>er</sup>. Le médecin des écoles a pour mission de veiller à l'amélioration des conditions hygiéniques des écoles en ce qui concerne :

- 1° les bâtiments scolaires ;
- 2° l'aménagement des salles de classe et de leurs dépendances ;
- 3° les instructions à donner aux membres du corps enseignant ;
- 4° les soins à donner à certains élèves.

Art. 2. En conséquence, il a spécialement les attributions suivantes :

- 1° il examine les plans des nouveaux bâtiments et donne son préavis ;
- 2° il veille à l'observation des prescriptions concernant l'éclairage, le chauffage et la ventilation des salles, et donne son avis sur la réfection du mobilier scolaire ;
- 3° il donne aux membres du corps enseignant réunis en conférence des instructions leur permettant de reconnaître et de distinguer les premiers symptômes des principales maladies contagieuses et de donner les premiers soins en cas d'accident. — Il traitera également de l'hygiène et des maladies scolaires ;
- 4° il examine les élèves que les instituteurs envoient à sa consultation scolaire, pour vérifier s'ils sont atteints d'une

maladie qui nécessite leur éloignement momentané de l'école. — Eventuellement, il leur délivre l'attestation de maladie et la déclaration de guérison; — il examine les élèves que les instituteurs lui présentent comme devant être libérés à teneur de l'art. 32 de la Loi sur l'enseignement primaire (élèves notoirement dépourvus d'intelligence); il donne des soins aux élèves malades que les instituteurs envoient à sa consultation scolaire, parce que les parents sont hors d'état de les faire traiter. Le consentement des parents est réservé.

Art. 3. Le médecin consacre à l'inspection des classes de la ville, en moyenne, une heure par semaine; — il visite les écoles foraines une fois par an.

Art. 4. Il voue, chaque semaine, une heure à la consultation scolaire. A cet effet, il est mis à sa disposition deux salles du Collège primaire.

Art. 5. Il fait au corps enseignant quatre conférences par an.

Art. 6. Il procédera à toute visite ou inspection extraordinaire que la Direction du Collège estimera urgente.

Art. 7. Le médecin adresse au Comité des Etudes un rapport annuel.

L'année du début 1892 vit 183 enfants réclamer les soins du médecin, tandis que l'exercice récent de 1904-1905 donne les chiffres suivants pour la polyclinique scolaire:

Nombre des séances ordinaires . . . . .	41
Nombre des séances extraordinaires . . . . .	6
Consultations . . . . .	658
Nombre des cas de maladie . . . . .	320
Moyenne des enfants à chaque séance . . . . .	14
Maximum des enfants à une séance . . . . .	35
Enfants renvoyés à M. le D <sup>r</sup> de Speyr (vue) . . . . .	41
Id. à M. le D <sup>r</sup> Schätzel (ouïe, nez, gorge) . . . . .	30
Enfants renvoyés à M. le D <sup>r</sup> Brandt (nerfs) . . . . .	2
Id. à M. le D <sup>r</sup> de Quervain (chirurgie) . . . . .	1
Id. à l'Hôpital . . . . .	3
Id. à l'Asile du Repos . . . . .	1

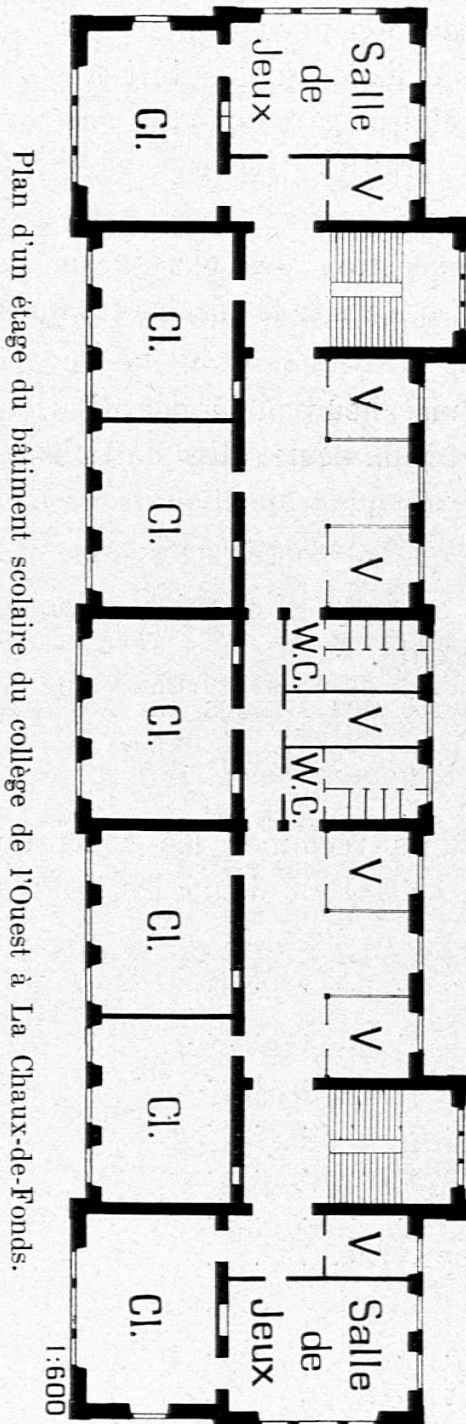
La réception des enfants signalés comme malades par les membres du corps enseignant, souvent plus clairvoyants que certains parents, et celle des faux-malades convoqués par le Secrétariat des écoles, s'organisa dès 1892 telle qu'elle est restée aujourd'hui, à cette diffé-

rance près que, les besoins s'étant multipliés, le personnel auxiliaire formé d'instituteur et d'institutrices s'est augmenté dans les mêmes proportions.

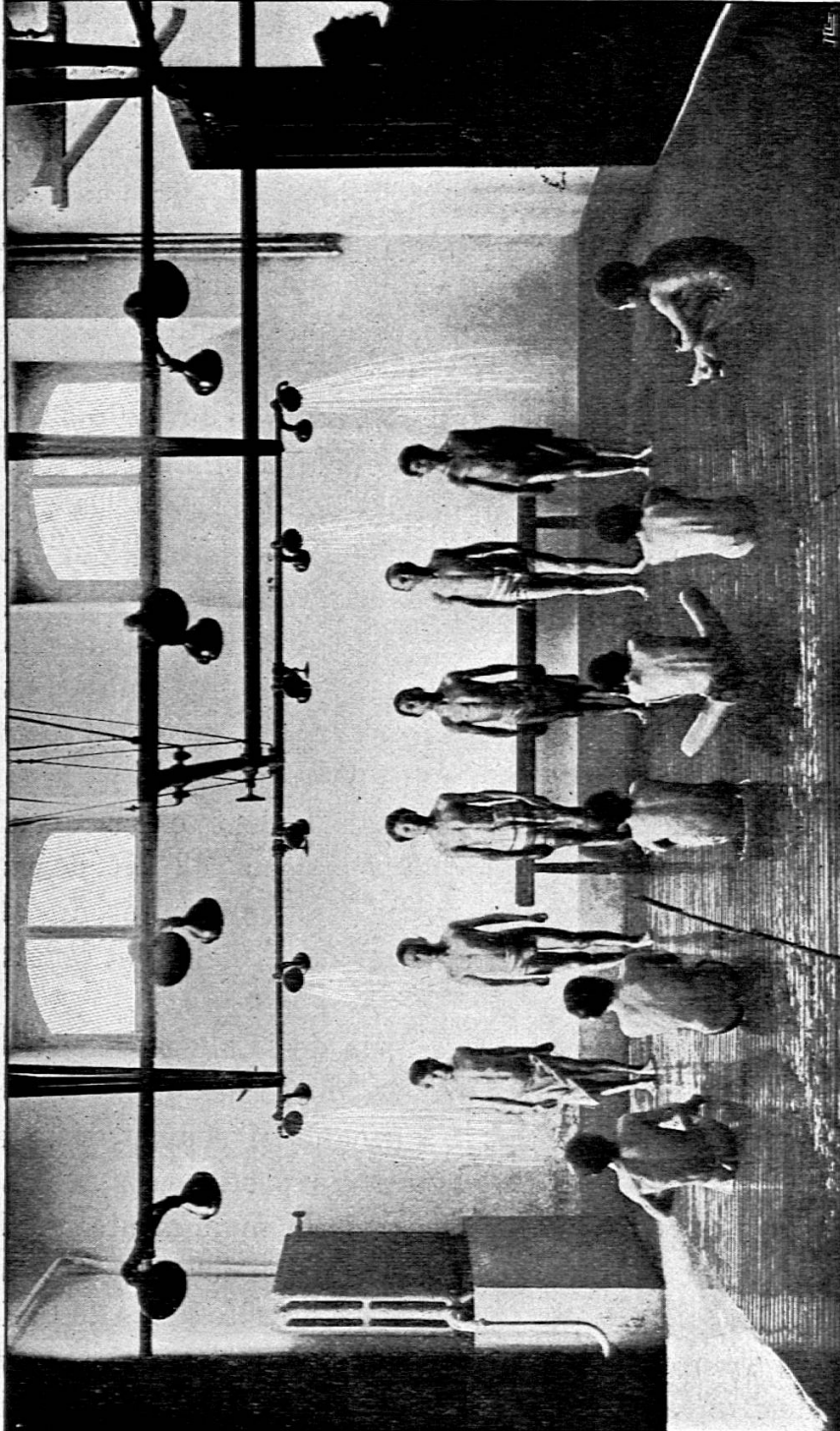
Le vendredi, à 11 heures, viennent les enfants, généralement accompagnés des parents ou du maître de classe. Un registre, tenu avec la plus grande régularité et qui constitue en quelque sorte la fiche médicale des écoliers, renseigne sur les diagnostics antérieurs. Sous la dictée du médecin, la page s'enrichit du fait nouveau, tandis qu'un second secrétaire prépare l'ordonnance ou la déclaration, ou la lettre d'introduction auprès du spécialiste. Un service d'ordre, confié à des institutrices intelligentes et dévouées, remet au médecin les petits malades prêts à l'examen, de façon à ne pas perdre une minute; si bien qu'on a pu voir jusqu'à 35 enfants défiler au cours de certaines séances. Il est vrai que ces séances-là se prolongent alors bien au-delà de l'heure réglementaire.

La policlinique scolaire, livrée à ses seuls moyens, ne saurait parer à toutes les éventualités, ni supporter toutes les dépenses; aussi le médecin s'est assuré l'aide de la « diaconesse visitante » pour tous les cas où des indications plus précises paraissent nécessaires auprès des parents et lorsqu'on n'ose pas compter sur leur bonne volonté.

Le Dispensaire général — jusqu'au moment où celui des écoles eut pris corps — et l'Hôpital ouvrirent, le premier, sa bourse, le second, ses portes pour les remèdes et les soins que l'école ne pou-



vait distribuer elle-même. Puis M. le D<sup>r</sup> Bourquin s'adjoignit des spécialistes, M. le D<sup>r</sup>. Borel, plus tard M. le D<sup>r</sup> de Speyr comme oculiste et M. le D<sup>r</sup> Schätzel pour les maladies des oreilles, de la



Salle de douches au collège de l'Ouest à La Chaux-de-Fonds.

gorge et du nez. L'Asile du Repos (œuvre de charité privée) offrit généreusement son aide aussi. Enfin, poussé par les besoins que le service médical mettait au jour, le Directeur des Ecoles lia partie

avec le médecin et provoqua la création des Colonies de vacances à Malvilliers, qui font l'objet d'une autre étude de ce volume. Pour le présent et pour l'avenir, la question d'un établissement destiné à recueillir les anormaux, dont nous avons une bonne douzaine, est et sera l'objet de l'étude sérieuse du médecin scolaire et de l'autorité.

L'heureuse cohésion qui a existé de tout temps entre la polyclinique et la Direction des Ecoles primaires, a, comme excellent résultat, un contrôle sévère des maladies plus ou moins simulées, et le nombre des absences de ce chef a sensiblement diminué; de même les mesures destinées à arrêter le développement des maladies contagieuses, prises avec unité et ensemble, ont eu pour effet d'enrayer le mal aussi vite que les circonstances l'ont permis.

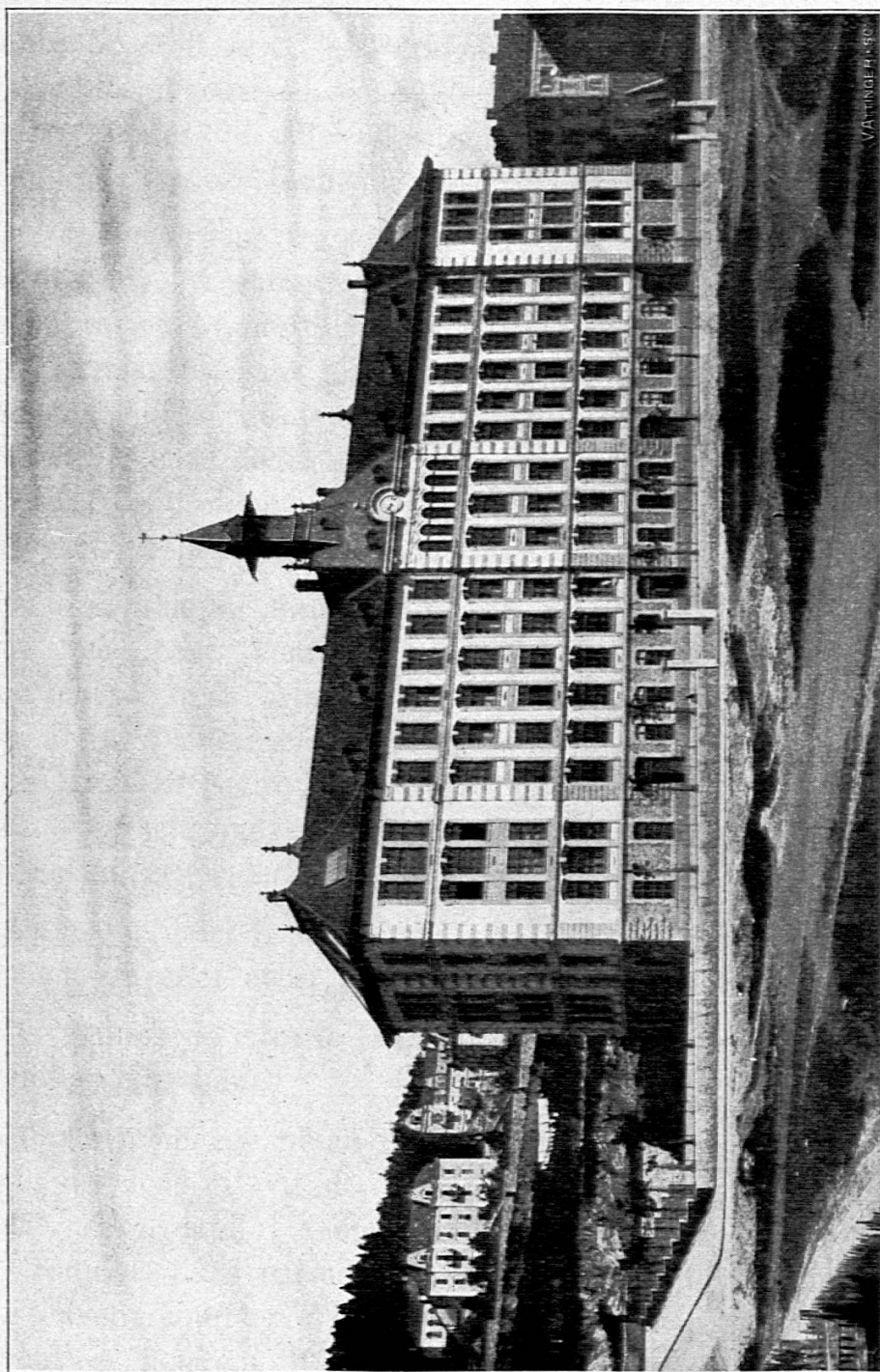
L'amélioration des conditions hygiéniques et la transformation des anciens collèges, de leur mobilier, suivit de près l'institution du médecin, en se pliant cependant aux nécessités budgétaires, souveraines en cette matière, comme en tant d'autres.

Voici le Collège primaire, qui échange son extérieur maussade et sombre contre une robe plus gaie, qui voit peu à peu disparaître son mobilier « lacustre » et qui met de l'eau dans ses lieux d'aisances; voici encore le Vieux-Collège, le représentant de l'enfance de l'art, puisqu'il date de 1833. On l'améliore autant qu'on le peut, mais jamais on ne pourra le sortir des pâtés de maisons grises, ni le mettre en plein soleil, bien que toutes les salles soient exposées au midi, conception avancée pour l'époque. Les maisons d'école des environs ont échangé chaque année une partie de leur matériel détestable contre du plus moderne, et, l'une après l'autre, éclairent leurs façades de couleurs plus aimables.

Si le médecin n'a guère à s'occuper des Collèges construits peu avant 1892, « Abeille » et « Promenade », dus à des architectes au courant des obligations hygiéniques de l'époque, il soumet, par contre, à un contrôle sévère les plans des bâtiments postérieurs à cette date, le Collège de la Charrière (19 classes) et le monumental Collège de l'Ouest avec ses 30 salles de classe, en raison des exigences toujours croissantes des hygiénistes. Récemment encore, les plans du Collège des Crêtets, qui va s'élever en 1906-1907 sur la colline au sud de la ville ont été sensiblement modifiés par cette préoccupation constante de bâtir sainement.

Depuis 1892 la statistique des absences inscrites sous la lettre *a* (maladie), se fait au moyen de bulletins médicaux hebdomadaires, et ces bulletins sont entrés aisément dans les habitudes du corps enseignant.

Ils servent à dresser le tableau annuel des maladies constatées. Ce travail, minutieux et de longue haleine, pratiqué pendant une série suffisante d'années, permettra de tirer de nombreuses déductions



Le collège de l'Ouest (La Chaux-de-Fonds), inauguré en 1902.

utiles et facilitera certainement l'étude des maladies scolaires, comme aussi leur prophylaxie.

Nous donnons, page 152, un résumé de cette statistique pour les dix dernières années.



Tableau indiquant les absences « maladie » et cas de maladie.

	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
Nombre d'élèves . . . . .	4,888	5,410	5,646	5,949	5,982	6,423	6,608	5,946	6,601	5,722
Cas de maladies . . . . .	13,335	9,952	13,533	12,617	15,894	15,066	11,959	16,519	16,498	16,392
Absences (1 absence = $\frac{1}{2}$ journée) . . . . .	71,995	55,001	73,424	70,667	82,966	88,117	62,663	87,329	86,660	80,625
Moyenne d'absences par cas de maladie	5,3	5,5	5,4	5,6	5,2	5,8	5,3	5,2	5,2	4,9
Moyenne d'absences pour maladie par élève . . . . .	14,7	10,2	13,0	11,8	13,8	13,7	9,3	14,7	13,1	14,9
Nombre moyen de cas de maladie par élève . . . . .	2,7	1,9	2,4	2,1	2,8	2,4	1,8	2,7	2,4	2,8
Décès . . . . .	15	7	10	19	11	16	17	14	22	11

Lorsqu'en 1900 le Département de l'Instruction publique invita les commissions scolaires à faire procéder à l'examen médical des élèves entrant en classes enfantines, le médecin, assisté de spécialistes, retint sur 606 recrues scolaires, 84 d'entre elles, soit le 14<sup>o</sup>/. Sur ce nombre 50, soit le 8,2<sup>o</sup>/, étaient atteints d'affections de la vue ou de troubles d'accomodation; 30 autres, le 4,9<sup>o</sup>/, souffraient des oreilles ou du nez; 8 ont été retenus pour être suivis de près par le médecin des écoles; 6 ont dû passer chez deux médecins spécialistes.

Afin de rendre ce travail plus pratique et plus utile encore, les parents de tous les enfants pour lesquels il y avait un traitement ou une opération à conseiller ont été convoqués une seconde fois au Collège primaire et, sans obligation ni pression d'aucune sorte, mis au courant de l'état de santé de leurs enfants et invités à les soigner sans retard. Ceux dont la situation financière ne permettait pas cette dépense, ont été heureux d'apprendre que le Dispensaire scolaire se chargerait en partie des débours.

Dès lors, chaque année, l'examen médical a donné à peu près le même pour cent d'enfants souffrant d'une infirmité quelconque, grave ou légère, mais presque toujours curable, si l'on s'y prend assez tôt. Et M. le Dr Perrochet, médecin intérimaire en 1904-1905, pendant que M. le Dr Bourquin présidait la Commission scolaire, pouvait constater avec joie que les conseils donnés aux parents en cette circonstance sont généralement suivis.

Nulle part, dans le domaine de la médecine scolaire, les résultats ne sont en effet aussi immédiatement tangibles.

Nous venons de citer le Dispensaire des Ecoles, dont la naissance a été relatée plus haut.

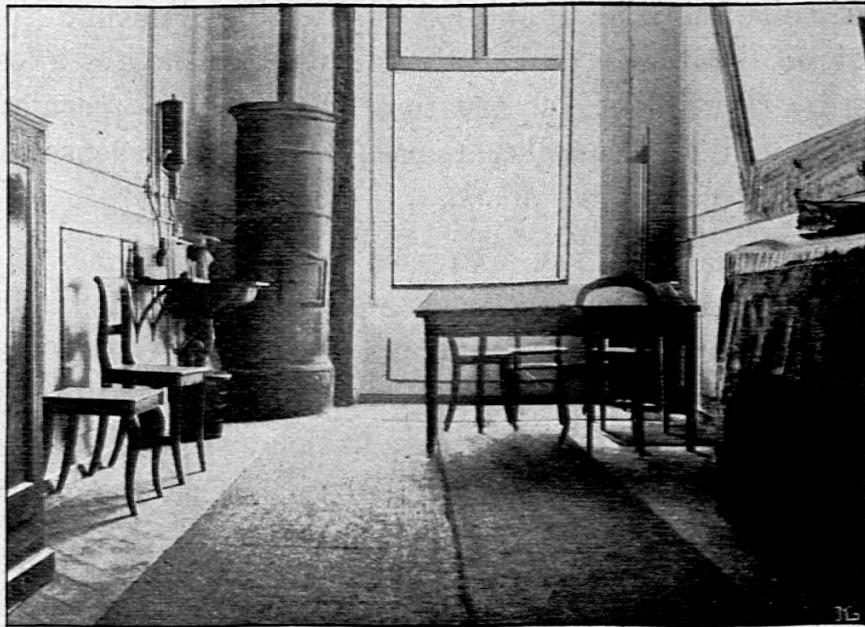
Ce fonds n'émerge ni au budget communal, ni au cantonal. Il s'alimente de dons, il vit de mendicité, honnête, il est vrai, mais audacieuse. Son capital a été parfois négatif, mais il est sorti victorieux, toujours, des périodes de déficit, grâce à la générosité de ceux qui savent combien d'infirmités — de la vue et de l'ouïe particulièrement — peuvent être évitées avec les quelques sous ou les quelques francs qui paient l'opération, petite ou grande, l'appareil indispensable, les lunettes... grâce aussi à la bienveillante discrétion de MM. les médecins et fournisseurs.

L'état de la caisse est d'ailleurs plus suggestif que toutes les explications:

<i>Année</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
1900	fr. 129.—	fr. 320.15
1901	» 2.05	» 53.25
1902	» 453.15	» 288.—
1903	» 485.40	» 590.25
1904	» 872.05	» 420.50
1905	» 621.—	» 798.10

Au 31 décembre 1905, l'actif est de fr. 332.60.

On voit que nos bénéfices peuvent s'afficher et que, si nous ne voulons plus recourir au Dispensaire général, très utile autrefois, il faut solliciter des dons. Ergo... mendions!



Cabinet du médecin scolaire de La Chaux-de-Fonds.

Les événements les plus récents dans la marche en avant du service médical scolaire ont été :

en 1901, l'établissement des douches au Collège de l'Ouest, et en 1906, l'installation du médecin dans un cabinet *ad hoc* et pourvu d'un matériel élémentaire encore. Tel qu'il est, ce cabinet remplace avantageusement les salles d'école et, avec le temps, il complètera son outillage.

Le service des douches — gratuites, mais non obligatoires — reçoit chaque mois de 400 à 500 enfants et chaque douche coûte à la caisse communale cinq centimes. Le fonctionnement de l'appareil Linke est excellent. Le Collège futur des Crétets en sera pourvu et M. l'administrateur des Ecoles étudie la possibilité d'aménager un sous-sol dans ce but au Collège de la Charrière.

Une constatation pénible à faire à ce sujet, c'est que, si les enfants de parents aisés ou riches se passent des douches, parce qu'ils les ont chez eux, les très pauvres s'en privent aussi, hélas ! pour des motifs d'ordre intime qu'on serait heureux de voir disparaître. Ya-t-il aussi quelque prévention d'allure hydrophobique chez certains parents ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, d'année en année, le contingent des petits amateurs de douches s'accroît très sensiblement.

Telles sont, brièvement résumées, l'histoire et l'activité du service médical chaux-de-fonnier. Etant donné son maigre budget (1,050 francs pour 1906, y compris les honoraires des spécialistes), le poste de médecin des écoles paraît infiniment peu de chose, mais l'importance des résultats obtenus dépend toute de la haute valeur de celui qui en a fait son œuvre et qui l'accomplit si simplement, avec une telle conscience.

*Ed. Wasserfallen,*

Directeur des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds.

## CHAPITRE VI.

### L'enseignement de l'hygiène scolaire dans les écoles du Locle.

Le Congrès suisse d'hygiène scolaire, réuni à Lucerne le 15 juin 1905, a discuté, à côté d'autres sujets, la question du médecin scolaire à la lumière de l'expérience. A cette occasion une controverse s'est élevée concernant le choix entre le médecin scolaire occupé exclusivement de cette charge, et celui pris dans le nombre des praticiens de la localité. L'auteur de ces lignes, un des rapporteurs, n'a eu et n'aura pas la prétention de trancher cette question ; les représentants de l'une et de l'autre de ces deux alternatives sont d'une compétence indéniable. Il pense que les deux modes d'organiser le service peuvent avoir leurs avantages, suivant les conditions concrètes dans lesquelles se trouvent les écoles ; mais, en tout état de cause, il lui paraît incontestable que le médecin doit être secondé avec intelligence et bienveillance par le corps enseignant.

Un hygiéniste distingué et dont le temps n'est absorbé par aucun autre emploi que la surveillance de l'école, ne saurait, on le comprend, être présent partout et à tout moment. Or, il n'est nullement superflu qu'un œil vigilant et entendu soit constamment ouvert dans les classes, si les principes hygiéniques doivent entrer dans les habitudes journalières de la vie scolaire. Les visites relativement rares — nous avons une soixantaine de classes, dont onze dispersées

dans la vaste banlieue — auront sans doute leur valeur pour en contrôler l'observation et pour veiller sur l'ensemble de l'état de la classe au point de vue hygiénique. Pour cette raison, elles ne doivent pas être de trop courte durée; mais, dans les intervalles, ce sont les maîtres qui ont à s'occuper du service régulier.

Il leur faut, pour le faire avec la compétence nécessaire, une certaine somme de connaissances, se rapportant, d'une part, à l'anatomie et à la physiologie humaines, d'autre part, à certains chapitres de la pathologie, en troisième lieu, à l'hygiène générale, appliquée aux conditions spéciales des écoles. Comment ces notions seront-elles communiquées aux personnes faisant de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse l'œuvre de leur vie?

De plus en plus l'opinion se répand, que les écoles normales doivent admettre dans leur programme des cours d'hygiène scolaire. Cela est logique, mais cela ajoutera à un labeur déjà énorme et qui par lui-même est déjà antihygiénique un surcroît de travail sensible et peu désirable. Là où ce postulat est déjà réalisé, tout est dit, et tout ce qui nous reste à désirer, c'est que les connaissances spéciales qu'on veut inculquer aux séminaristes ne dépassent pas la mesure de ce qu'ils doivent savoir. Il y a, en effet, certaines questions dans lesquelles la collaboration du corps enseignant n'est pas requise, comme, par exemple, les conditions de construction d'un bâtiment scolaire, et le programme de l'école normale ne doit pas être étendu sans utilité pratique: à ce sujet qui donne plus, donne moins.

Jusqu'à présent d'ailleurs, l'enseignement de l'hygiène scolaire n'a été organisé que dans une partie, probablement dans la minorité des institutions scolaires en Suisse, dans le canton de Neuchâtel nulle part. La chaire d'hygiène scolaire à l'Université de Berne a été unique dans son genre et l'est peut-être encore.

Il est probable que la méthode de suppléer à cette lacune, créée au Locle par le médecin scolaire, se pratique ailleurs aussi, et peut-être même avec des modifications heureuses. Malgré ses imperfections évidentes et sans doute nombreuses, elle nous paraît donner des résultats satisfaisants, et c'est ce qui nous a encouragé à en donner ici un exposé succinct.

Cet enseignement peut être partagé en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique.

La première consiste à offrir au corps enseignant une série de conférences sur les divers chapitres de l'hygiène scolaire dans lesquels sa coopération paraît nécessaire. Elles ne doivent pas être nom-

breuses et ne forment pas un cours suivi, pour ne pas trop absorber le temps restreint dont le personnel enseignant dispose; mais elles doivent être substantielles et condenser toute la matière que celui-ci doit connaître. Le corps enseignant est assez stable chez nous, les instituteurs plus que les institutrices; c'est pour cette raison qu'il n'est pas obligatoire que le domaine de la science de l'hygiène soit passé en revue dans une seule année; il peut être échelonné, en prenant les chapitres les plus importants en premier lieu, sur deux ou trois, et même quatre ans, avec deux à trois conférences annuelles, par exemple. Le médecin scolaire, praticien en même temps, ce qui a dans tous les cas l'avantage de le mettre en contact plus intime avec la population, est ainsi en mesure d'accorder plus de soin à chacune de ces conférences. Celles-ci se donnent au corps enseignant à l'occasion de ses réunions périodiques, elles provoquent des discussions et forment ainsi un programme intéressant pour ces séances.

Les chapitres sont choisis suivant l'appréciation du médecin; les connaissances anatomiques et physiologiques, acquises dans les écoles secondaires, suffisent. Nous pensons que les indications suivantes répondent à ce qui se fait chez nous et doit se faire partout:

Il est désirable de débiter par un exposé un peu général des principes d'hygiène, en indiquant plus spécialement les conditions où les enfants sont placés par l'obligation de suivre les écoles, et les devoirs qui, de ce fait, incombent aux autorités, puis au corps enseignant: tables bien construites, manière de placer les élèves, etc.

Un autre chapitre traitera des maladies contagieuses de l'enfance. Il sera parlé séparément des affections aiguës et des affections chroniques. Les premières sont essentiellement les maladies exanthémateuses (scarlatine, rougeole, varicelles), puis la diphthérie et la coqueluche. Le médecin s'en tiendra, en principe, au diagnostic, qui doit être à la portée des maîtres, autant que possible, pour découvrir les cas suspects, afin de pouvoir les signaler au médecin scolaire, et, d'autre part, à la communication des dispositions réglementaires, qui prescrivent les mesures à prendre à l'égard des élèves malades et de leurs frères et sœurs pendant et après la durée de la maladie.

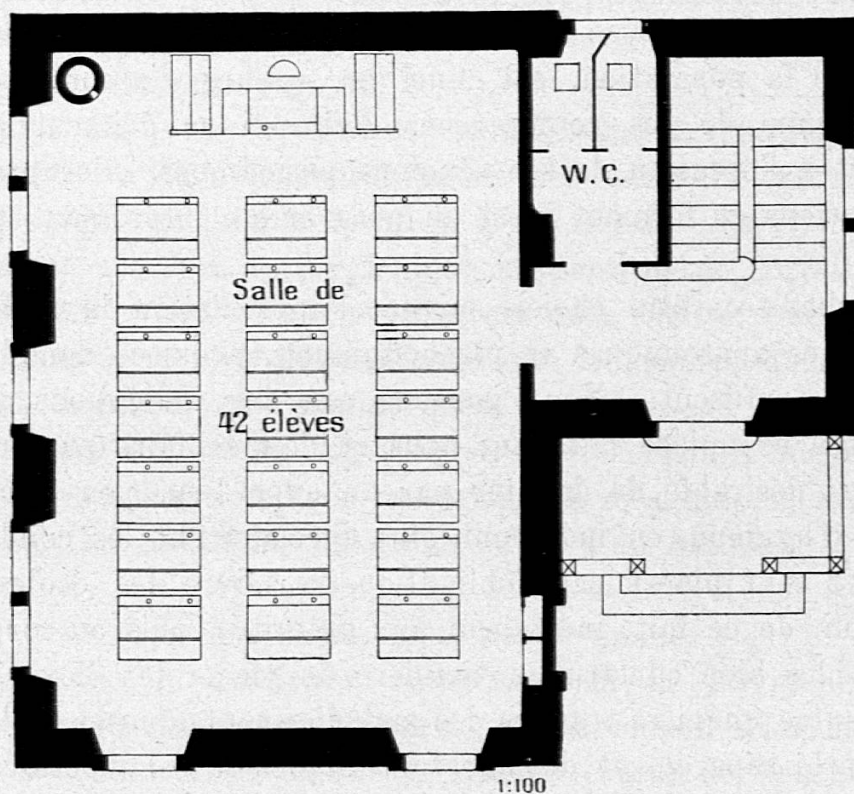
Les affections chroniques sont, d'abord, celles de la peau, en partie contagieuses aussi. Ce chapitre, assez important, donnera lieu à des observations concernant les soins de propreté, bains, etc.

On pourra y joindre, ou les prendre séparément, les maladies des nerfs; bien que de nature essentiellement différente des catégories

nommées, elles sont également en partie d'une contagiosité spéciale (hystérie, épilepsie, chorée, etc.) et exigent des mesures graves, telles que l'exclusion temporaire ou parfois définitive de l'école.

Les affections tuberculeuses, celles des poumons en particulier, doivent être prises en considération dans ces conférences. Nous y reviendrons tout à l'heure, à l'occasion de l'enseignement de l'hygiène pratique.

Il appartient au médecin scolaire de choisir d'autres sujets plus spéciaux; il sera nécessaire de parler du surmenage, de ses causes

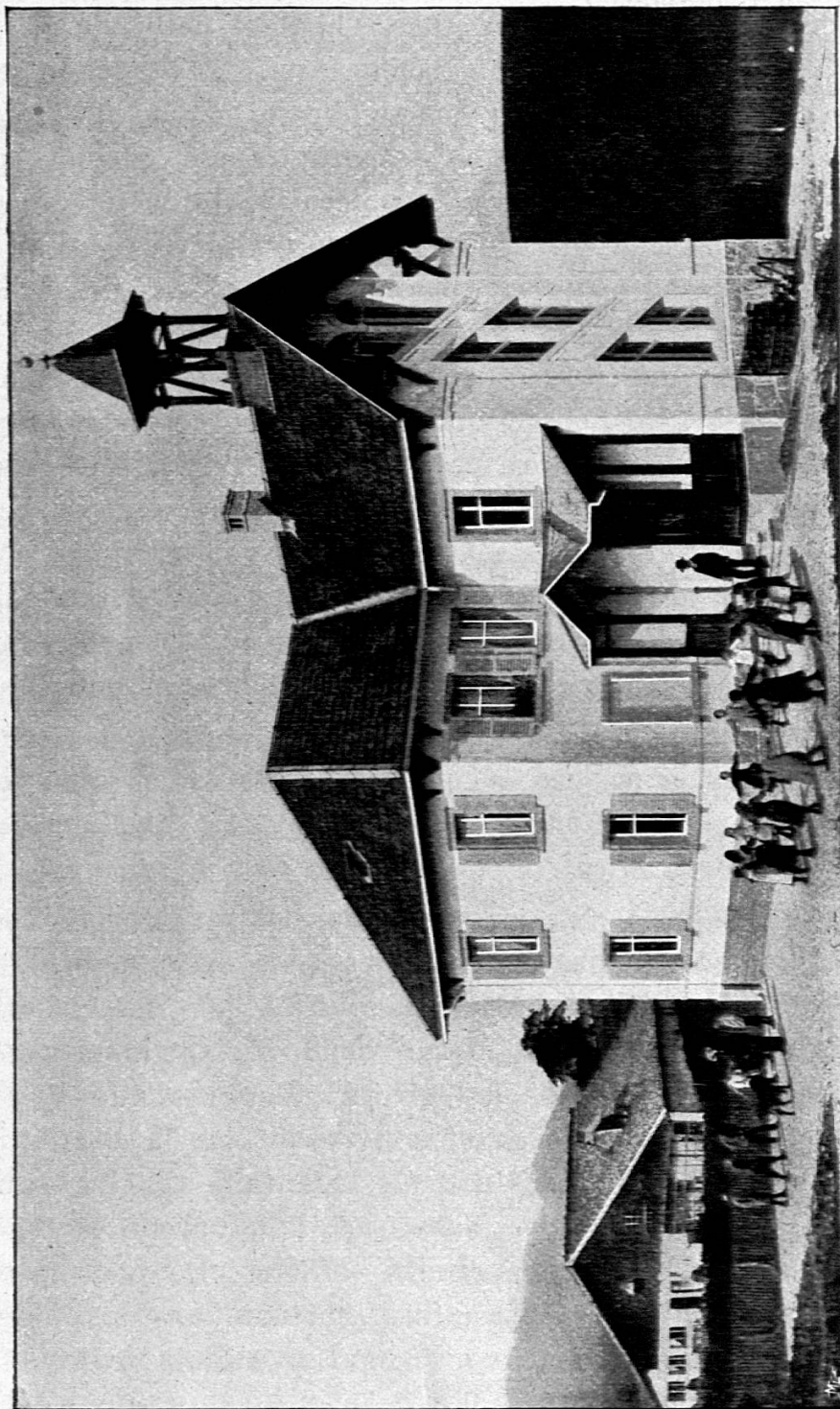


Plan de la maison d'école du Crozot (Le Locle).

et des moyens de l'éviter; puis, des affections des yeux, surtout de celles qui concernent la réfraction, des précautions à prendre pour en prévenir le développement. C'est aussi le moment où le conférencier peut exposer ses idées sur la tenue des élèves et sur l'écriture. La recommandation de l'écriture droite s'impose pour les raisons connues; l'inertie et les habitudes prises ne lui ont toutefois pas ouvert les portes aussi grandes qu'elle le mérite.

A côté de tous ces sujets, il en est encore deux qui ont droit à une place spéciale. C'est d'abord l'hygiène du corps enseignant. Elle est encore peu étudiée et il ne se trouvera peut-être pas une grande somme de règles à établir dans ce domaine. Néanmoins le

médecin scolaire aura ainsi l'occasion de donner un certain nombre de bons conseils, qui seront accueillis avec intérêt et mis en pratique avec avantage.



La maison d'école du Crozet (près du Locle), inaugurée en 1902.  
D'après une photographie de M. Ch. Bourquin, instituteur.

Puis, nous mentionnons les recommandations à faire aux écoliers par les maîtres et maitresses dans l'intérêt de la vie de tous les jours et de la famille. Elles concerneront la manière de se vêtir,



de se nourrir, de soigner le corps et les locaux habités, en un mot, l'hygiène générale à domicile. C'est par l'intermédiaire des enfants qu'on atteint, en général, le mieux les parents. — Il est évident que cet enseignement, tout élémentaire et occasionnel, doit être introduit dans les leçons de choses, la lecture, l'histoire naturelle et d'autres branches encore. C'est de cette façon aussi que se donne cependant l'enseignement de la morale et que se livre le combat à l'école contre l'alcoolisme, chapitres non moins importants qui doivent, par leur nature, faire partie de l'hygiène. La dernière adjonction de ce genre est formée par les conseils destinés à mettre la jeunesse au courant des causes et des effets de la tuberculose, ainsi que des précautions et des mesures nécessaires pour la prévenir. Le livret <sup>1)</sup> *ad hoc* distribué par nos autorités est très bien établi et recommandable sous tous les rapports. On peut craindre cependant un encombrement du programme véritable par tous ces accessoires! Peut-être les classes et les écoles supérieures seraient-elles mieux placées pour ce dernier sujet, qui nous paraît cependant exiger des connaissances au-dessus de la portée des jeunes enfants; pour ces derniers il sera sage de se borner aux règles de la propreté soigneuse, de la bonne aération, de l'alimentation saine. Ici encore, qui trop embrasse, mal étreint.

Il est évident que de, temps en temps, le cycle des conférences devra être repris, à mesure que le corps enseignant subit des mutations et se remplace. Pour le personnel qui est resté en fonctions, ce sera alors un excellent cours de répétition.

Nous avons parlé plus haut d'une partie pratique de l'enseignement de l'hygiène. Nous entendons par là les rapports entre le maître et le médecin à l'occasion des visites dans les classes. Nous les faisons plutôt rares, mais alors à fond, et examinons avec le personnel enseignant la classe aux divers points de vue hygiéniques, depuis l'état de la salle, le chauffage, l'éclairage, la ventilation, jusqu'à la répartition des élèves d'après leur taille et leur vue; puis vient la recherche des causes d'absences, la propreté, la tenue et les symptômes de maladies chez certains enfants. De cette façon seulement les visites ont une vraie utilité, surtout dans les localités où le nombre des classes est très grand. Les enfants trouvés malades sont signalés à leurs parents; ceux que l'instituteur n'estime pas normaux, dans l'intervalle des visites du médecin scolaire, sont envoyés

<sup>1)</sup> *Contre la tuberculose*, livret d'éducation et d'enseignement antituberculeux, publié par le Département de l'Intérieur du Canton de Neuchâtel.

au domicile de ce dernier, examinés minutieusement et leur état est également porté à la connaissance de leurs parents avec l'invitation de les faire soigner. C'est ainsi que nous remplaçons en quelque mesure le dispensaire scolaire, institution sûrement utile, mais qui exige un certain temps de la part du corps enseignant et des ressources que chaque localité ne saurait fournir.

L'hygiène n'est pas une science exacte; elle a des principes immuables, mais leur application doit et peut s'adapter aux conditions spéciales où elle est pratiquée.

D<sup>r</sup> *E. Trechsel*,  
médecin scolaire.

## CHAPITRE VII.

### Philanthropie scolaire dans le Canton de Neuchâtel.

#### a) Les classes gardiennes.

Commençons par dire que nous laissons de côté tout ce qui se rapporte aux « crèches », institutions qui s'occupent des « tout petits »; c'est une œuvre « extra-scolaire ».

Nous nous occuperons ici des institutions ayant pour but de prendre soin des enfants qui, trouvant leur intérieur vide au moment de la sortie de l'école, sont exposés à tous les dangers de la rue. Ces classes sont instituées, dans notre canton, à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et à Fontainemelon, où elles répondent à un réel besoin, si nous en jugeons par le nombre considérable d'élèves qui y sont recueillis chaque jour.

Voici ce que nous lisons dans un rapport qui nous est obligeamment communiqué par M. Ed. Wasserfallen, directeur des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds:

« L'institution des classes gardiennes remonte à l'année 1890. M. Ed. Clerc, alors directeur des Ecoles, fonda une société privée, qui a pour but de faciliter aux écoliers pauvres la participation aux courses scolaires et la création de classes gardiennes.

La première classe gardienne fonctionne en juillet 1890 pendant trois semaines de vacances; une centaine d'enfants de 5 à 12 ans sont réunis chaque jour sous la direction de deux institutrices et de deux aides.

Les élèves arrivent à 1<sup>1/2</sup> heure et sont gardés jusqu'à 5<sup>1/2</sup> heures. Quand le temps est favorable, on les instruit, sans qu'ils s'en doutent, par des conversations, des observations, des questions faites au sein

de la nature et par des jeux instructifs et amusants, lorsqu'il pleut. Parfois on leur offre une collation consistant en sirop et pain ou en lait et pain.

Cette organisation subsiste jusqu'en 1904, époque où les classes gardiennes se transforment et deviennent permanentes, de temporaires qu'elles étaient jusqu'alors.

Des classes gardiennes pendant les jours d'école, sur le modèle de celles existant à Lausanne et à Genève, sont ouvertes chez nous ;



Distribution de lait aux classes gardiennes  
(La Chaux-de-Fonds).

428 enfants inscrits sont répartis dans neuf classes et dans cinq collèges. De 4 à 7 heures moins un quart, quatre jours par semaine à cause des congés du mercredi après-midi et du samedi après-midi, ces enfants sont remis à la surveillance d'institutrices qui, après une collation et une récréation, leur font préparer leurs travaux d'école pour le lendemain. Voici le programme suivi dans ces classes :

de 4 h. à 5 h. : Récréation et collation (un morceau de pain et une tasse de lait).

de 5 h. à 6 h. : Travail d'école.

de 6 h. à 7 h. moins un quart : Lectures et jeux.

Le semestre d'hiver 1904-1905, soit de novembre à fin mars, a coûté plus de 3,000 francs, quoique le lait n'ait été distribué que deux fois par semaine.

Durant l'hiver 1905-1906, ces classes sont fréquentées par 500 enfants, que l'on a répartis dans dix classes et dans cinq collèges; chaque jour, pain et lait sont distribués; les frais sont donc plus grands, aussi le mois de novembre accusait une dépense de 1,000 fr. En moyenne, il faut 120 à 125 litres de lait par jour et 55 à 60 kg de pain; de plus, rétribution au corps enseignant, gratification aux concierges chargés de couper le pain et de cuire le lait, achat d'ustensiles, bols, chaudières, bidons, couteaux à pain, etc.

Jusqu'à présent, grâce à la sympathie témoignée par nos sociétés locales, que nous n'avons jamais sollicitées en vain, nous avons pu faire face à toutes les dépenses. Cependant, les dons se font rares, les sociétaires diminuent, car tant d'œuvres nouvelles demandent leur appui! Mais, depuis l'année passée, nous avons établi le « Sou du lait des Classes gardiennes » qui nous aide à vivre.

Une classe gardienne existe encore, nous l'avons dit plus haut, à *Fontainemelon*, centre industriel où tous les habitants, à quelques-uns près, sont occupés dans les fabriques du village.

Voici les renseignements que nous extrayons du rapport de la maîtresse surveillante de cette classe, M<sup>lle</sup> E. Keller:

L'école gardienne reçoit les enfants dès leur entrée à l'école publique. La limite supérieure d'âge est fixée à douze ans. Une fois inscrits au rôle de la classe, les élèves sont tenus de s'y rendre régulièrement; les parents doivent excuser ceux qui s'absentent.

Les dépenses de l'école gardienne sont couvertes:

- a) par la finance de fréquentation des enfants;
- b) par une allocation communale;
- c) par des dons.

La contribution, facultative, des parents, est de 10 centimes par jour et par enfant; elle se paie chaque semaine.

La classe gardienne est ouverte chaque jour, sauf pendant les vacances d'été, dès 7 heures du matin; elle se ferme à 6 heures du soir.

L'école est administrée par un comité spécial; c'est donc une institution privée, subventionnée par la commune. Elle a été fondée en septembre 1902; elle est fréquentée journellement par une vingtaine d'enfants en moyenne.



La maison d'école du Valanvron (La Chaux-de-Fonds),  
construite en 1851.



La maison d'école des Bulles (La Chaux-de-Fonds),  
construite en 1851.

Voici, sur le rôle et l'organisation de la classe gardienne de Fontainemelon, les appréciations de la personne qui la dirige avec zèle et dévouement :

Fontainemelon étant un centre essentiellement industriel, la presque totalité de ses habitants s'occupe d'horlogerie ; un certain nombre de nos enfants étaient ainsi remis à eux-mêmes, la famille étant privée de ses chefs une bonne partie de la journée.

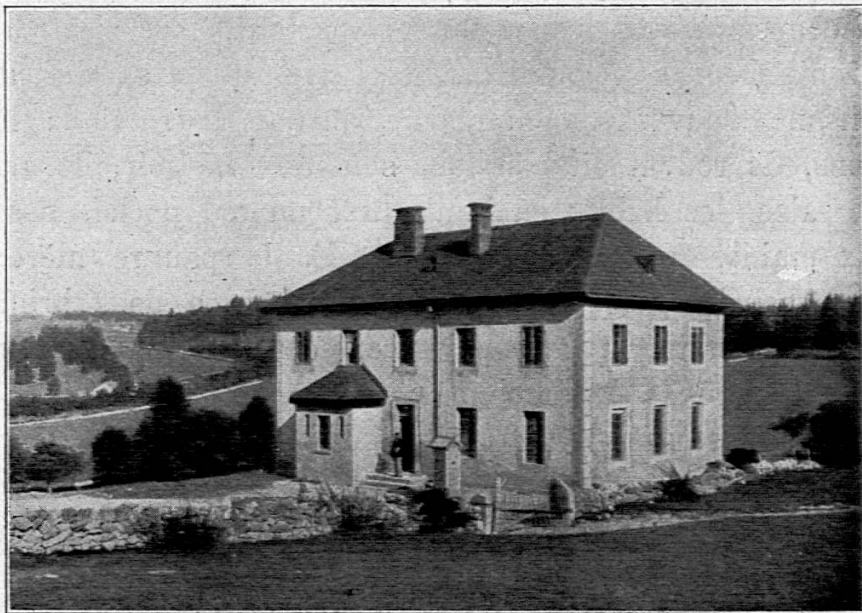
L'éducation de ces enfants était déplorable. Dans la rue, ils étaient en contact avec les mauvaises compagnies et suivaient bien vite les mauvais exemples qui ont une influence néfaste sur le caractère. Les enfants aiment à jouer des tours, ils sont rusés, se querellent, s'emportent pour une bagatelle, en viennent aux gros mots, puis aux coups. Aussi les voyait-on partout, par n'importe quel temps, à toute heure du jour, dans cette rue qu'ils chérissent. Seuls au logis, ils ne trouvent aucun plaisir, aucune distraction ; libres de leurs actions, ils rôdent où bon leur semble. Le soir, ils arrivent à la maison, sales, les habits en lambeaux, un œil poché, des égratignures aux mains, que sais-je encore ? Et la pauvre mère de famille, déjà surchargée de travail après les heures de fabrique, doit parfois veiller bien tard pour réparer tous ces désordres, si son enfant veut rentrer propre le lendemain à l'école. Et, durant la longue journée, que de fois, assise devant son « établi », n'a-t-elle pas soupiré en pensant à ses enfants ? Que font-ils ? Où sont-ils ? Dans quel état reviendront-ils à la maison ?... Que de soucis, que d'inquiétudes pour elle !

Il fallait absolument remédier à cet état de choses. Après y avoir mûrement réfléchi, quelques citoyens de la localité décidèrent la fondation d'une école, dans laquelle pourraient se rendre chaque jour, entre les heures de classe, les enfants privés de leurs parents pendant la journée. Cette décision fut adoptée avec enthousiasme par les mamans surtout, et, le 17 novembre 1902, une vingtaine d'enfants arrivaient dans un local du collège, mis gracieusement à leur disposition par la Commission scolaire de notre village.

Les débuts furent pénibles dans l'organisation de l'école. L'enfant, après avoir été assis cinq à six heures durant sur les bancs d'école, où il a été obligé de dissimuler ses mauvais penchants pour figurer à son avantage, ne veut pas encore jouer la comédie à l'école gardienne. Oh ! non, ici il se montre tel qu'il est, avec ses bons et ses mauvais côtés. Que lui importe ! A l'école gardienne on ne place pas, on ne donne pas de bonnes ni de mauvaises notes, et, enfin, si

la maîtresse n'est pas contente, eh bien ! tant pis, je tourne les talons et je reprends mes habitudes d'autrefois, qui étaient mille fois préférables. Voilà comment raisonnaient maints petits garçons de ma connaissance, rôdeurs invétérés qui ne pouvaient supporter l'idée d'être sous une certaine surveillance.

Il fallait occuper tout ce petit monde, pour ne pas lui laisser le temps de songer à mal faire. Les enfants qui fréquentent les classes primaires arrivent sac au dos, et commencent leurs devoirs d'école pour le lendemain ; ce qui est une grande décharge pour les parents. Ceux-ci, fatigués du travail du jour, ne s'occupent guère de ces travaux.



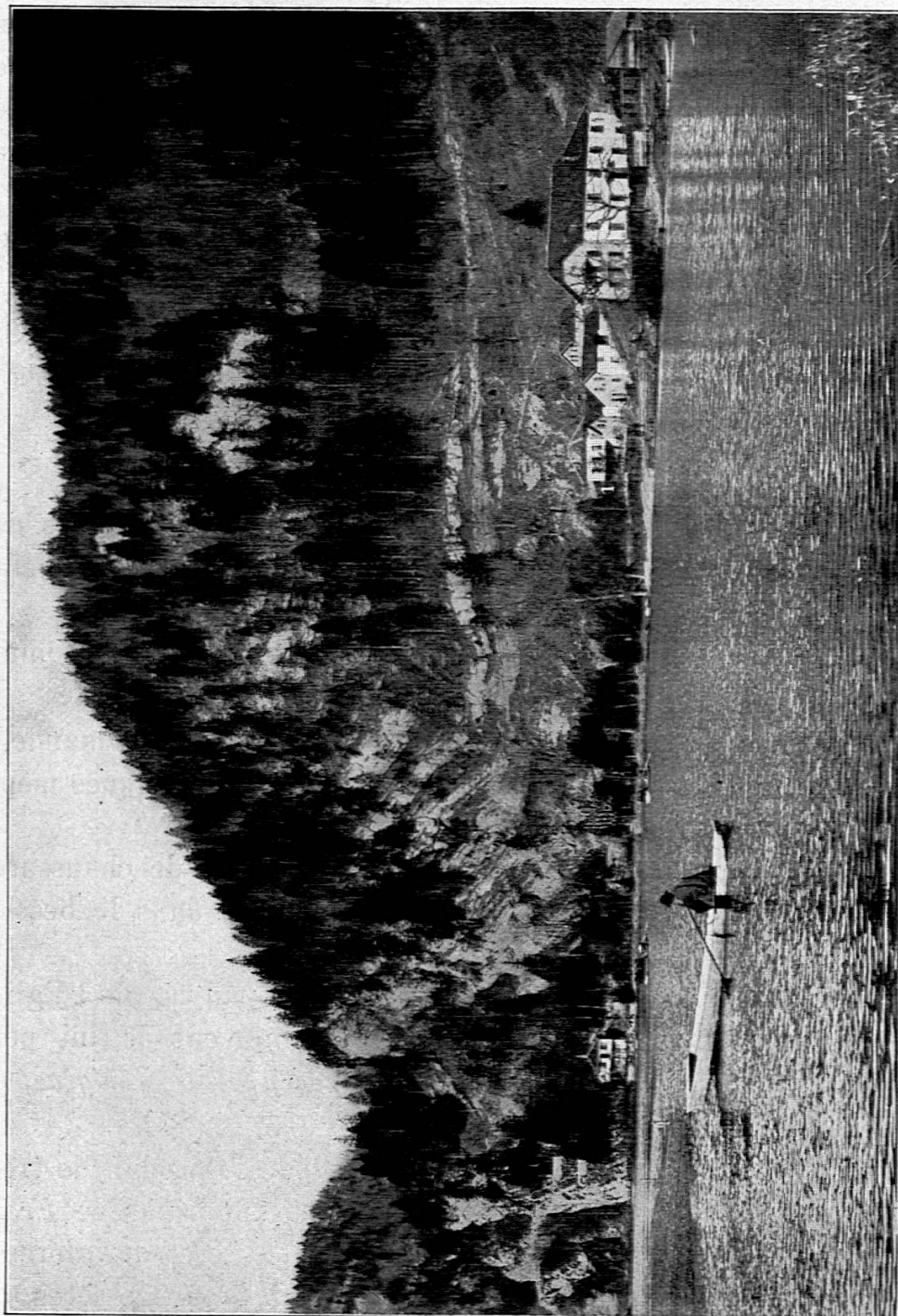
La maison d'école du Bas-Monsieur (La Chaux-de-Fonds),  
construite en 1851.

Il fallut patience, fermeté et une grande douceur pour faire comprendre à nos enfants que le travail vient avant le plaisir. Une fois les devoirs terminés, le jeu, les divertissements leur sont permis. En été, ce sont des promenades quotidiennes, soit dans la forêt, leur endroit de prédilection, soit dans les prés. Ils s'intéressent à tout ; avec leurs petits yeux de lynx ils interrogent du regard tout ce qui les entoure, et c'est alors un déluge de questions aux quelles il est souvent bien difficile de répondre.

Une fois arrivés à un endroit propice, les jeux commencent avec entrain. Ce sont des parties de cache-cache, de balles, etc. Ils aiment les jeux vifs et bruyants. Plus d'une fois j'ai pu remarquer

les petits visages contrariés de mes élèves, lorsque la cloche de 6 heures annonçait le moment de notre séparation.

Quelquefois, après avoir joué longuement, ils aiment à se grouper auprès de moi, et voici le moment favorable pour leur donner une



1) Maison d'école de la Maison Monsieur.

La Maison des Sonneurs.

La côte suisse, bords du Doubs, territoire de La Chaux-de-Fonds.

petite leçon de choses et leur faire remarquer les beautés de la riche nature qui nous entoure. C'est un moyen de former leur cœur, d'élever leur âme vers tout ce qui est beau et vrai.



Pendant les journées pluvieuses, il s'agit de les occuper, de les intéresser. Les fillettes aiment déjà à confectionner de petits ouvrages tels que broderies, tricots, dessins; elles s'y appliquent de tout leur cœur et sont heureuses et fières de pouvoir montrer et offrir à leur mère le fruit de leur travail. Les garçons aiment à jouer avec les cubes de bois et s'exercent à faire de petites constructions qui réussissent quelquefois très bien. Ils aiment les dessins, ils adorent les livres d'images et préfèrent par dessus tout les histoires. Ils admirent les grands hommes, les beaux caractères, les héros, et eux-mêmes cherchent quelquefois les morales de ces récits.

En hiver, nouveaux plaisirs. Ce sont alors des parties de luge et de patinage.

En résumé, l'école gardienne est très nécessaire dans notre village, et je crois qu'il devrait en exister dans tous les centres industriels.

#### b) Dons de vêtements et chaussures.

Il existe dans presque toutes les communes neuchâteloises des comités de dames, occupés à confectionner du linge et des vêtements pour les enfants pauvres.

Le Grand Conseil alloue à ces comités, chaque année, une somme de fr. 12,000 prise sur la subvention fédérale.

Mentionnons ici le *Fonds Pestalozzi*, de la paroisse allemande à Neuchâtel, qui a été créé en 1898, sur l'initiative de quelques membres de cette Eglise et de son pasteur.

Ce fonds a pour but de fournir de vêtements et de chaussures convenables, pendant la mauvaise saison, les enfants dans le besoin, fréquentant les écoles de Neuchâtel.

Quoique destiné plus spécialement aux familles pauvres de l'Eglise allemande, il s'intéresse, pour autant que ses moyens le lui permettent, à tous les enfants nécessiteux, *sans s'occuper de l'origine, de la langue ou de la religion.*

Ses premières ressources ont été fournies par le produit de trois concerts populaires, organisés en 1898, 1900 et 1902 par le *Froh-sinn* et le *Kirchenchor*, avec le concours bienveillante et désintéressé d'artistes de la ville. Il a reçu également des dons en espèces ou en nature, du collège des Anciens de l'Eglise, d'une société de bienfaisance et de quelques particuliers.

Grâce à cet appui, le Fonds Pestalozzi a pu secourir, pendant ses six premières années d'activité, *133 enfants* appartenant à *87 familles*



La maison d'école du Mont de Boveresse.  
Paysage d'été.  
(D'après une photographie de M<sup>lle</sup> Angèle Perrinjaquet).



Maison d'école à Enges, construite en 1893.

indigentes, auxquels il a été distribué des vêtements chauds et des chaussures pour une somme de fr. 1,884.

Son fonds de réserve est de Fr. 6,000 environ.

Puis le *Fonds du petit Sabot*, qui a été créé au Locle, il y a dix ans, par l'initiative d'une institutrice. Il est administré par un comité de trois membres, nommés par le corps enseignant primaire.

Il a pour but de fournir des chaussures aux enfants pauvres. Les demandes sont faites par les parents et soumises au préavis des instituteurs, ou par ceux-ci, après enquête.



Maison d'école de Brot Dessous et le Creux du Van,  
inaugurée le 31 octobre 1903.

D'après une photographie de M. Paul Borel, instituteur.

Les ressources sont:

- 1° Des dons dus à la générosité spontanée du public.
- 2° Une part de la subvention fédérale à l'école primaire.

Il n'est pas fait de collecte régulière.

Les dépenses ont été, les deux dernières années, de 427 fr. 80 c. et 504 fr. 10. Le capital du Fonds est actuellement (31 décembre 1905) de 521 francs.

#### c) Enfants anormaux.

Il n'existe dans notre canton aucune œuvre spéciale destinée à l'éducation et au soulagement des enfants anormaux, soit au physique, soit au moral.

M. le conseiller d'Etat Ed. Quartier-la-Tente, dans un rapport présenté à la Société d'Utilité publique, s'exprime comme suit à ce sujet :

« En résumé, il existe dans notre canton une catégorie d'enfants qui demandent qu'on s'occupe de leur situation difficile. Cette catégorie comprend les enfants atteints de graves anomalies physiques. S'agissant de préciser les cas et d'établir un rôle de ceux qui méritent le plus de sollicitude, nous indiquons les sourds-muets et les enfants faibles d'esprit, auxquels leur famille ne peut pas, pour des raisons faciles à comprendre, donner les soins que nécessitent leurs infirmités.

Et M. Quartier-la-Tente conclut à ce que la Société d'Utilité publique s'occupe activement et pratiquement de la solution de cet important problème. Le canton de Neuchâtel, qui se montre si généreux quand il s'agit de soulager les misères des siens, ne peut manquer de s'intéresser aux pauvres malheureux enfants, souffrants de tares physiques et morales.

#### d) Contre l'alcoolisme.

Nous ne parlerons pas ici de toutes les œuvres privées instituées pour combattre l'alcoolisme au sein de notre jeunesse.

Il nous suffira de remarquer que l'école lutte, dans les limites de sa compétence, en mettant en garde l'enfance contre ce fléau redoutable. Pleine et entière liberté est laissée à nos instituteurs et à nos institutrices dans cet enseignement, pour lequel nous leur demandons de faire œuvre bonne et durable, en agissant avec mesure, tact et discrétion.

Quelques commissions scolaires, Neuchâtel, Cernier, La Chaux-de-Fonds, ont organisé un enseignement anti-alcoolique, méthodique et systématique. Produira-t-il de meilleurs résultats que l'enseignement facultatif et libéral qui se donne ailleurs, c'est ce que l'avenir nous apprendra.

Ajoutons qu'une place spéciale est réservée, à l'exposition scolaire cantonale permanente, à Neuchâtel, à l'enseignement anti-alcoolique et à l'hygiène de l'enfance.

Tous les documents réunis sont à la disposition du personnel enseignant, qui peut ainsi s'éclairer sur cette question et enseigner en parfaite connaissance de cause.

## e) Nos écoles de montagne.

Dans le dernier quart du siècle précédent, le canton de Neuchâtel a réalisé des progrès considérables dans la création de ses maisons d'école.

On compte 45 maisons d'écoles élevées pendant cette période, dans 37 communes.

Dans toutes règnent le confort le plus moderne; les architectes et les autorités ont cherché à réaliser tout ce qu'il y a de plus avantageux au point de vue de l'air, de la lumière et de l'hygiène en général. On peut affirmer que, dans ce domaine, le canton de



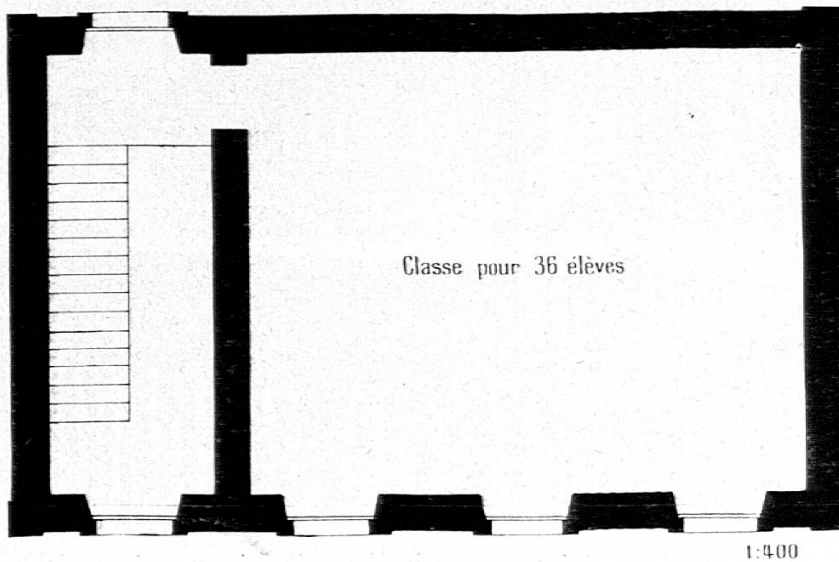
La maison d'école de Brot Dessous et la montagne de Boudry.

Neuchâtel a consenti à de grands sacrifices et que notre peuple s'est imposé de lourdes charges financières, afin de favoriser de tout son pouvoir l'instruction du peuple.

Cet intérêt marqué pour l'école populaire se rencontre jusqu'aux endroits les plus reculés de nos montagnes et de nos vallées du haut Jura. On rencontre à peu près partout de ces jolies et coquettes maisons d'école, avantageusement placées, soit sur un monticule d'où la vue s'étend au loin, telles celles de Chaumont, de Enges, du Mont de Boveresse, du Mont des Verrières, des Cernets, soit blotties et cachées dans l'enfoncement d'un vallon bien à l'abri des vents qui soufflent là-haut parfois avec rage, ainsi celles du Parc, près Saint-



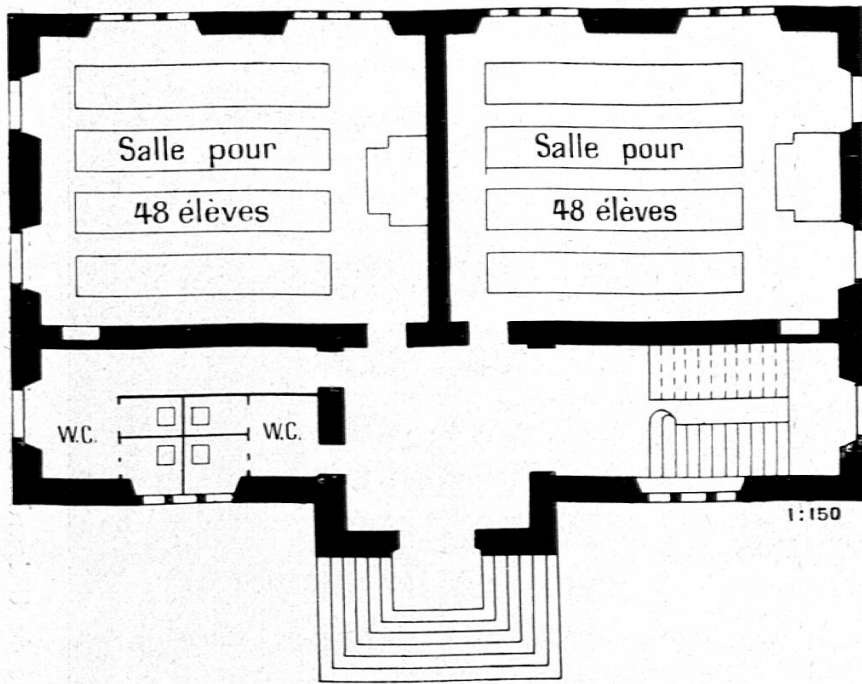
La maison d'école du Mont des Verrières, construite en 1894.  
(D'après une photographie de M. L.-F. Lambelet).



Plan de la maison d'école du Mont des Verrières.

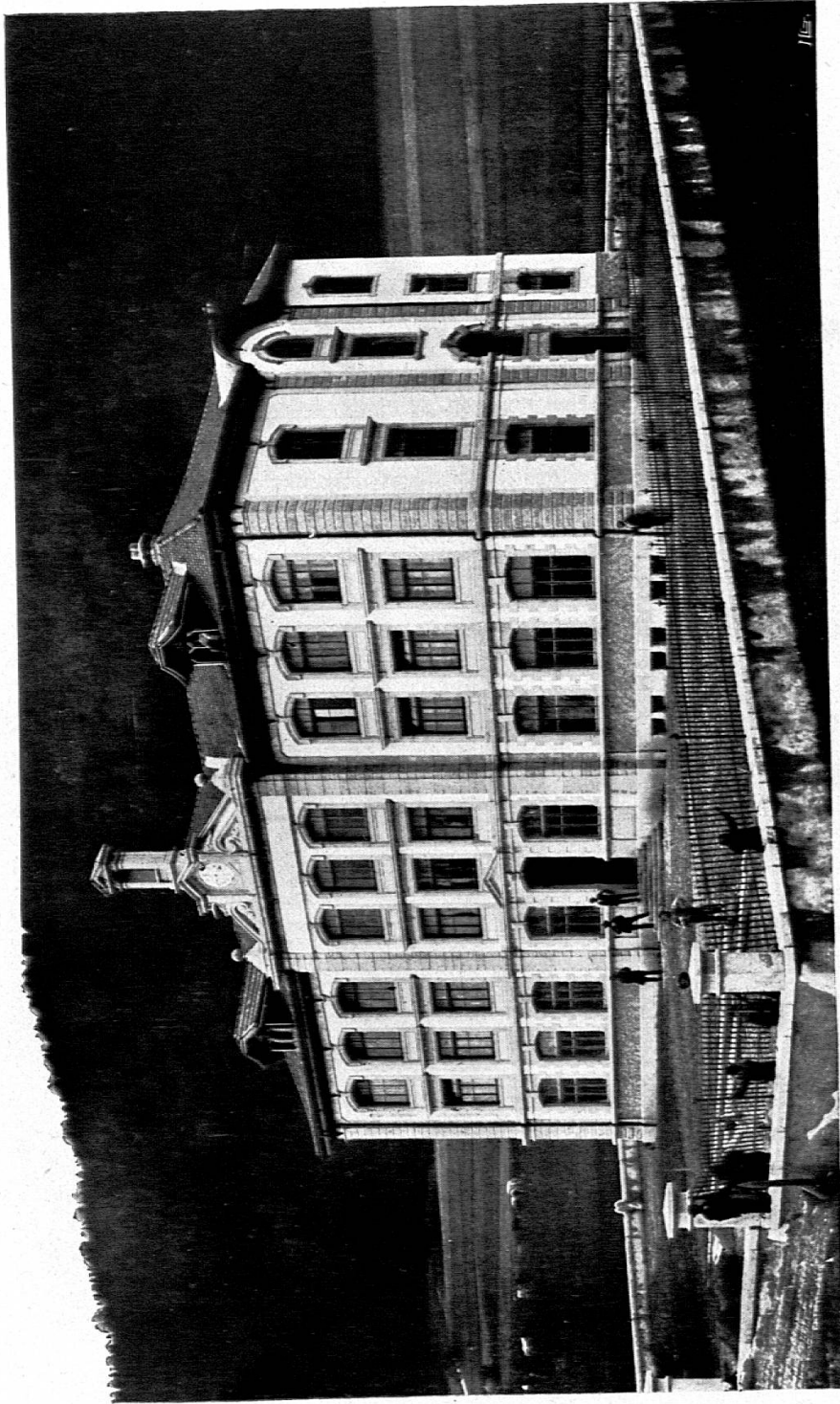


Le bâtiment scolaire de Marin-Epagnier, inauguré en 1902.  
(D'après une photographie de M. Hermann Russ).

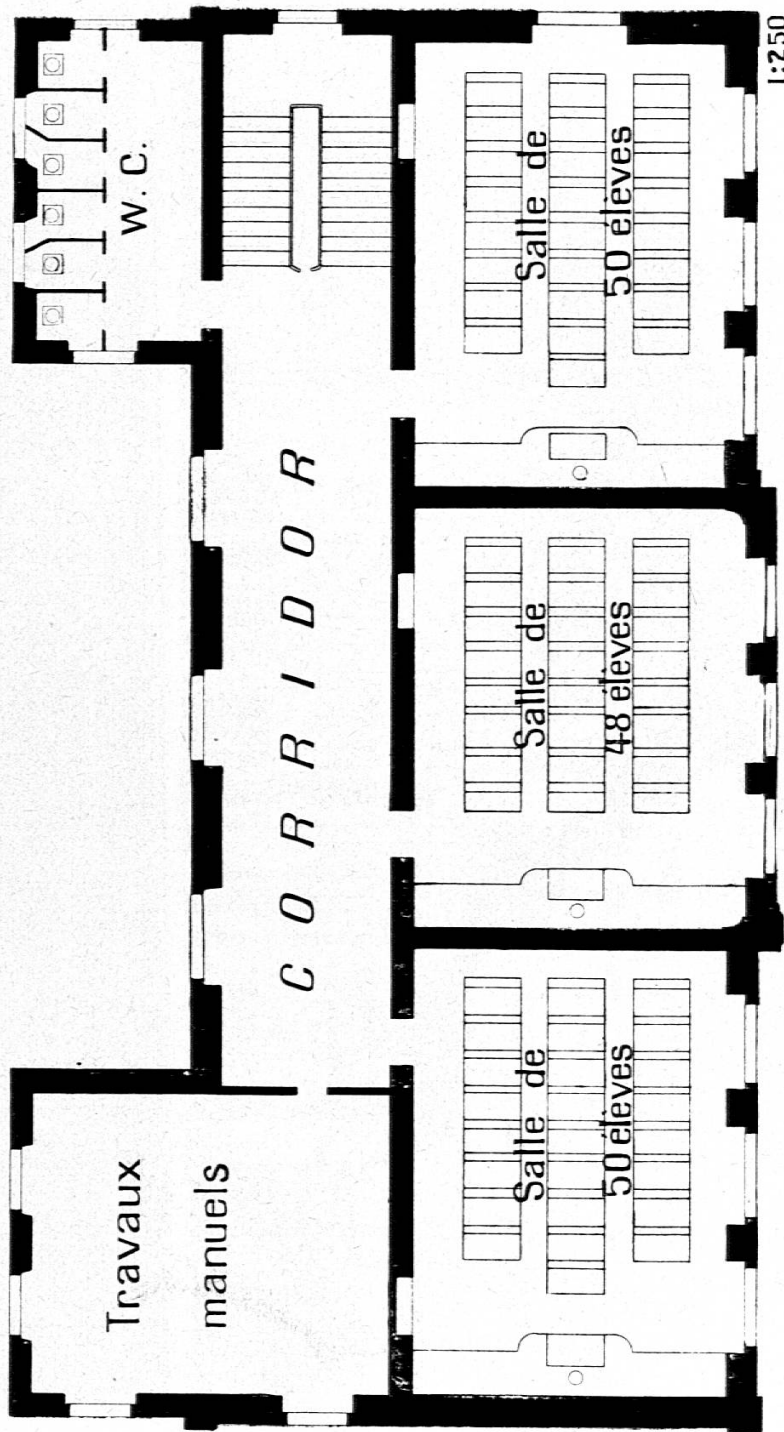


Plan du bâtiment scolaire de Marin.

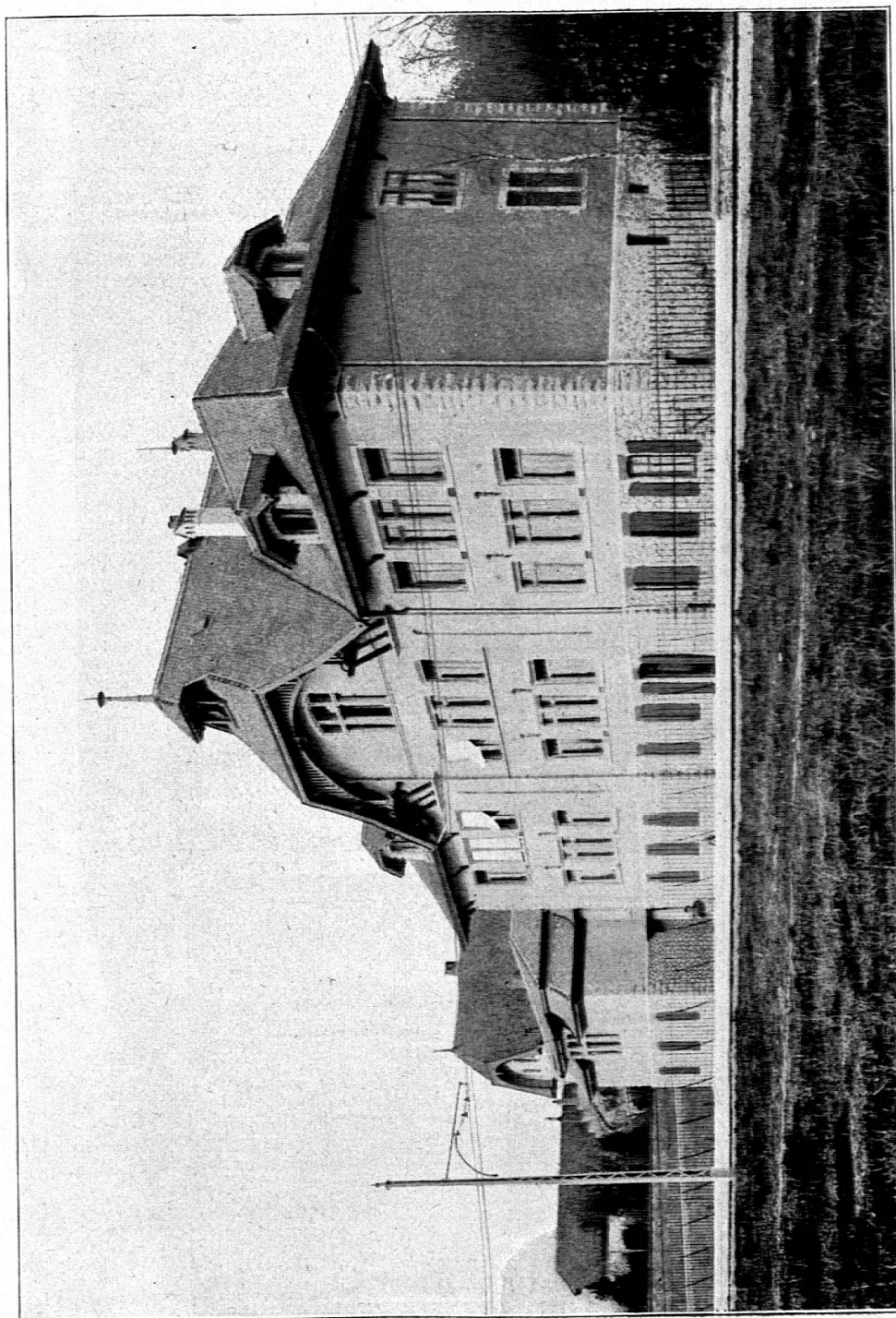




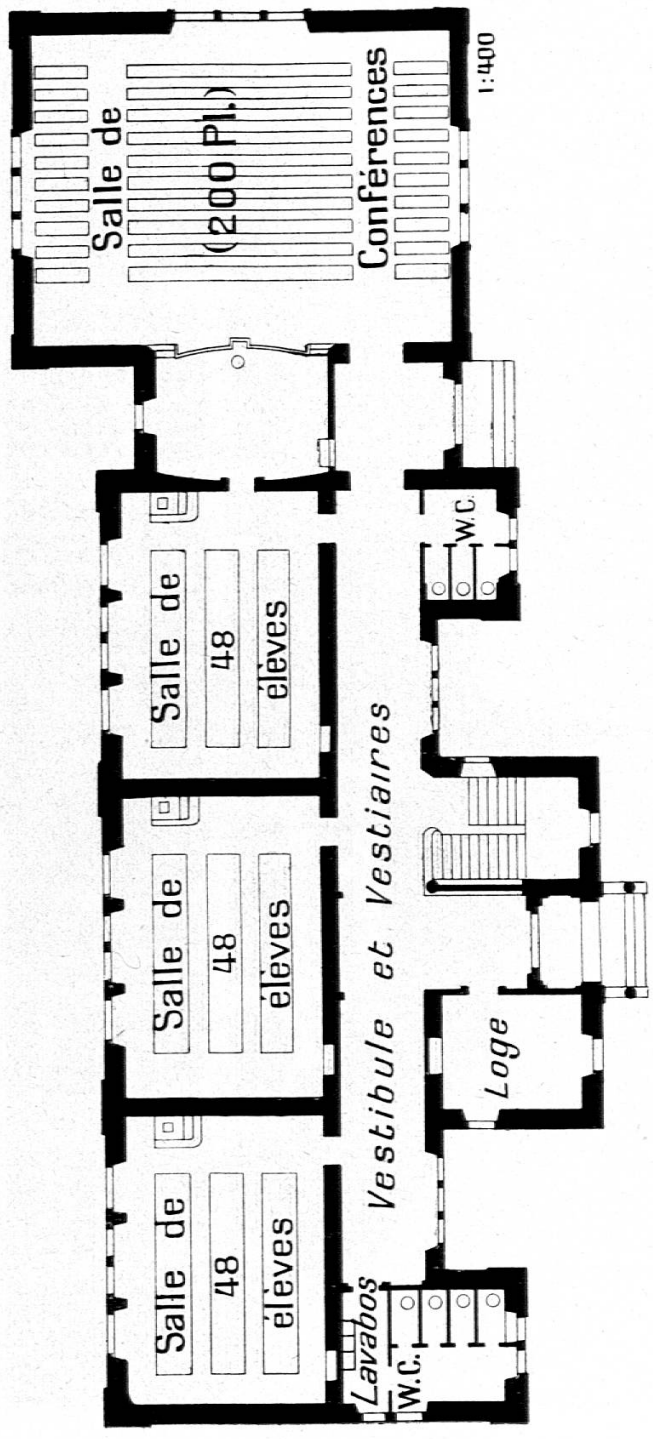
Bâtiment scolaire de Chézarid-St-Martin (Val-de-Ruz), construit en 1903.  
(D'après une photographie de M. le pasteur J'mod).



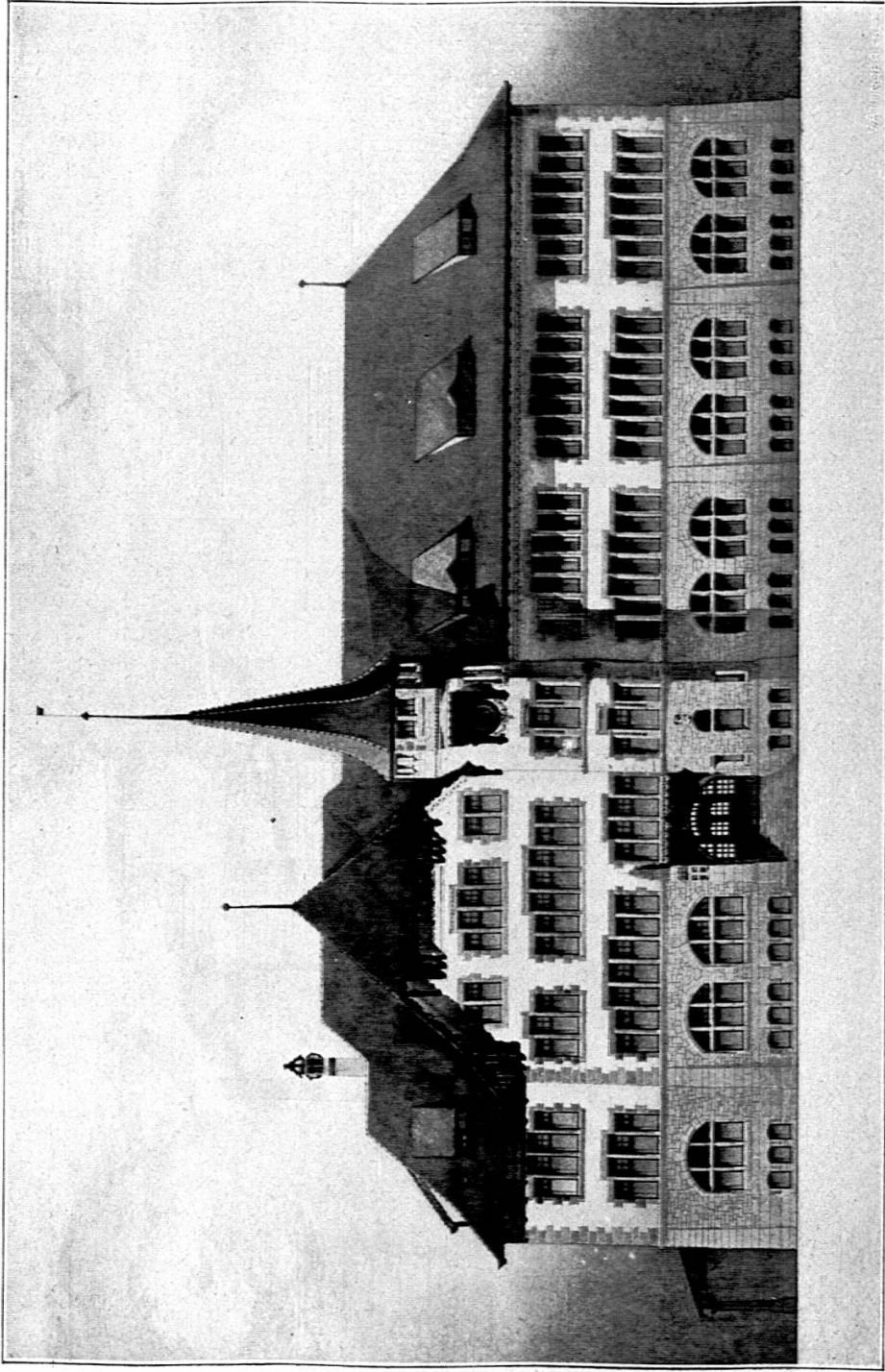
Plan du bâtiment scolaire de la Commune de Chézard-St-Martin.



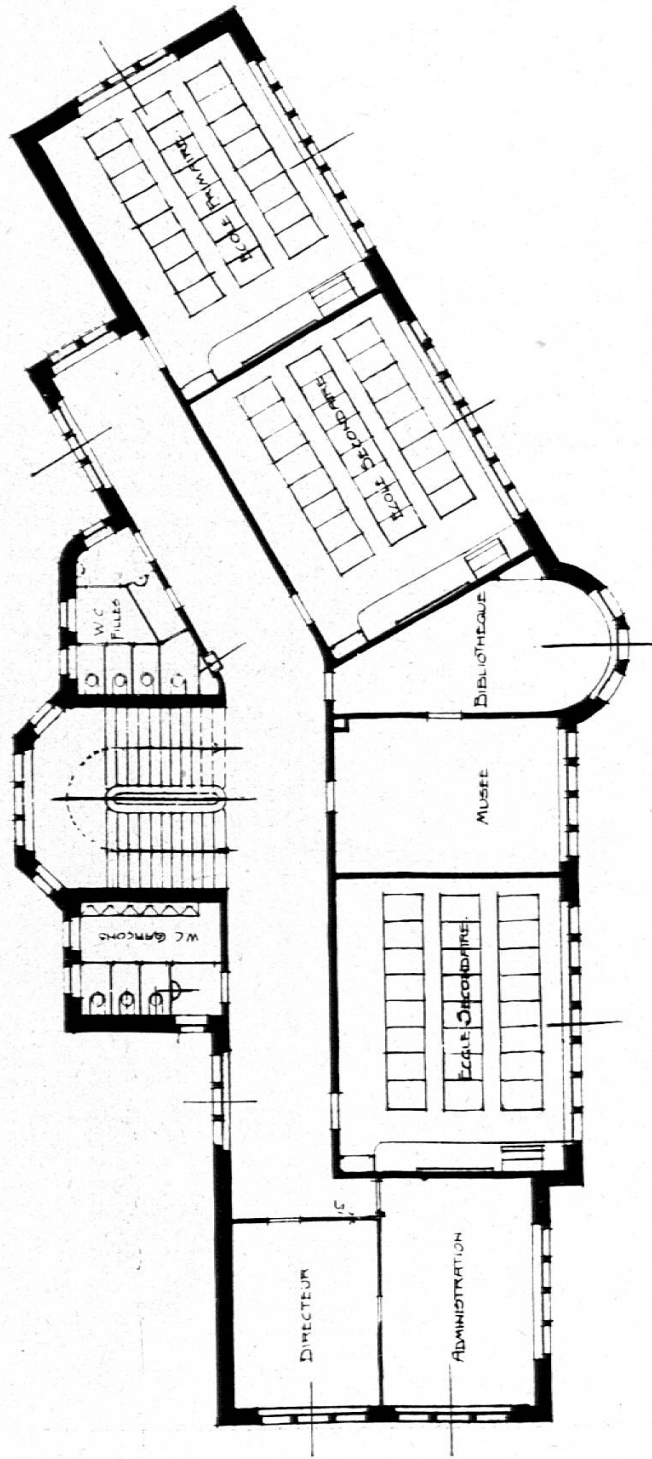
Le bâtiment scolaire d'Auvernier, inauguré le 23 août 1904.  
(D'après une photographie de M. Hermann Russ).



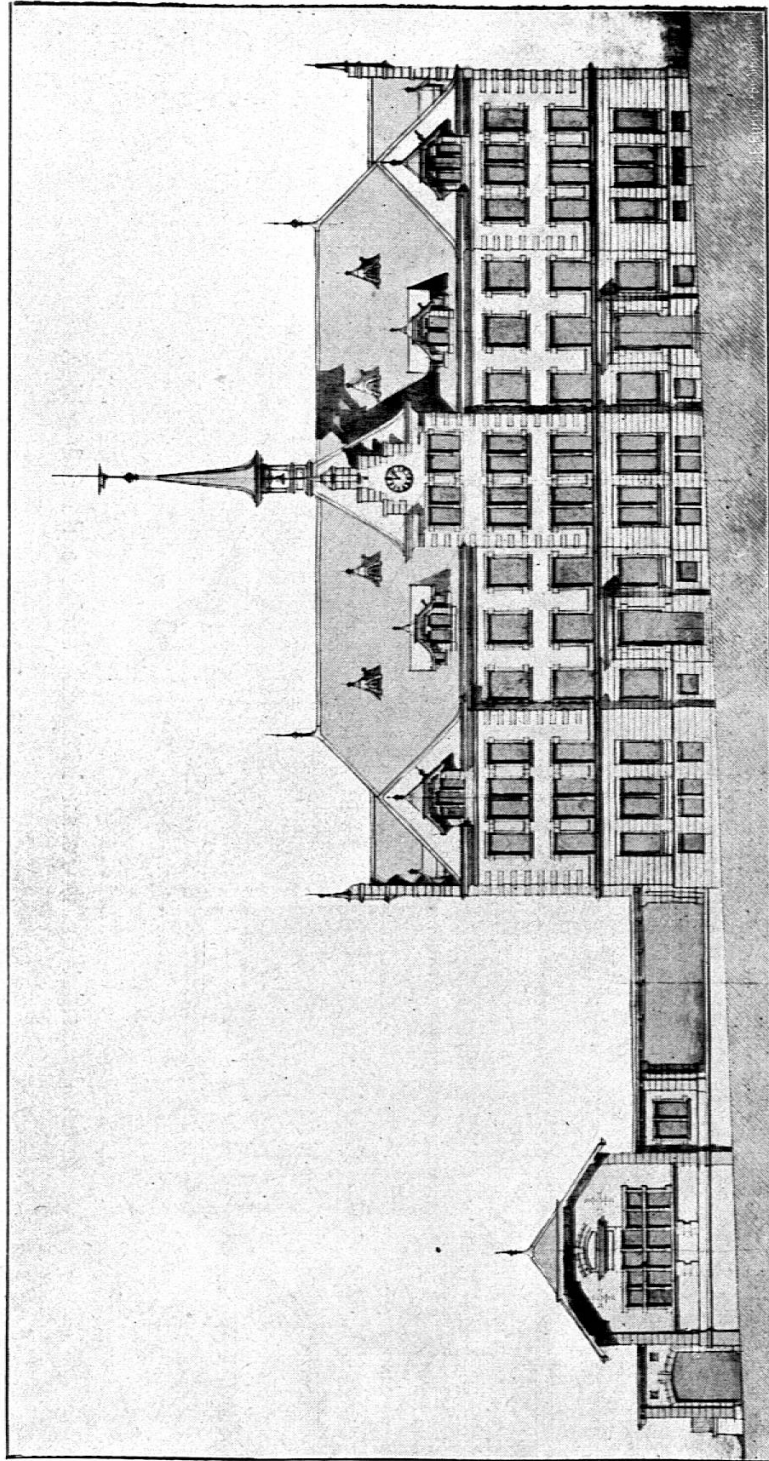
Plan du bâtiment scolaire de la Commune d'Auvermier.



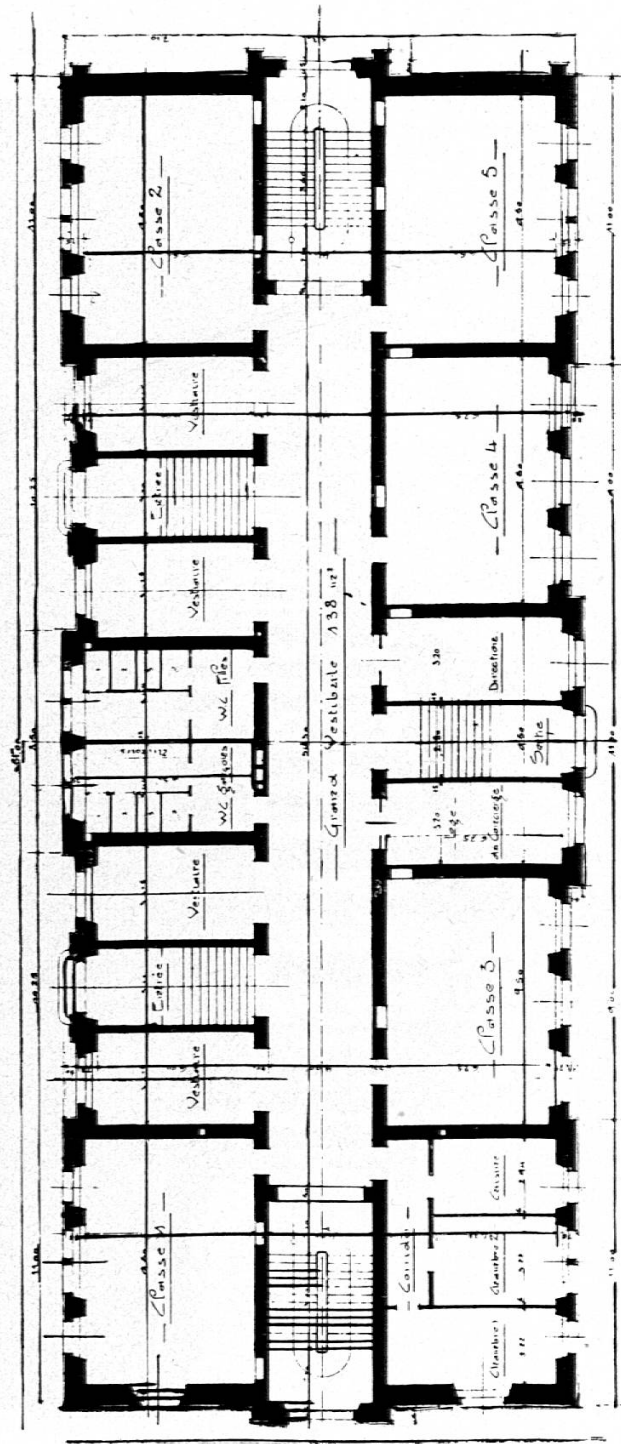
Le futur Collège de Colombier.



Plan du projet du nouveau bâtiment scolaire de Colombier.

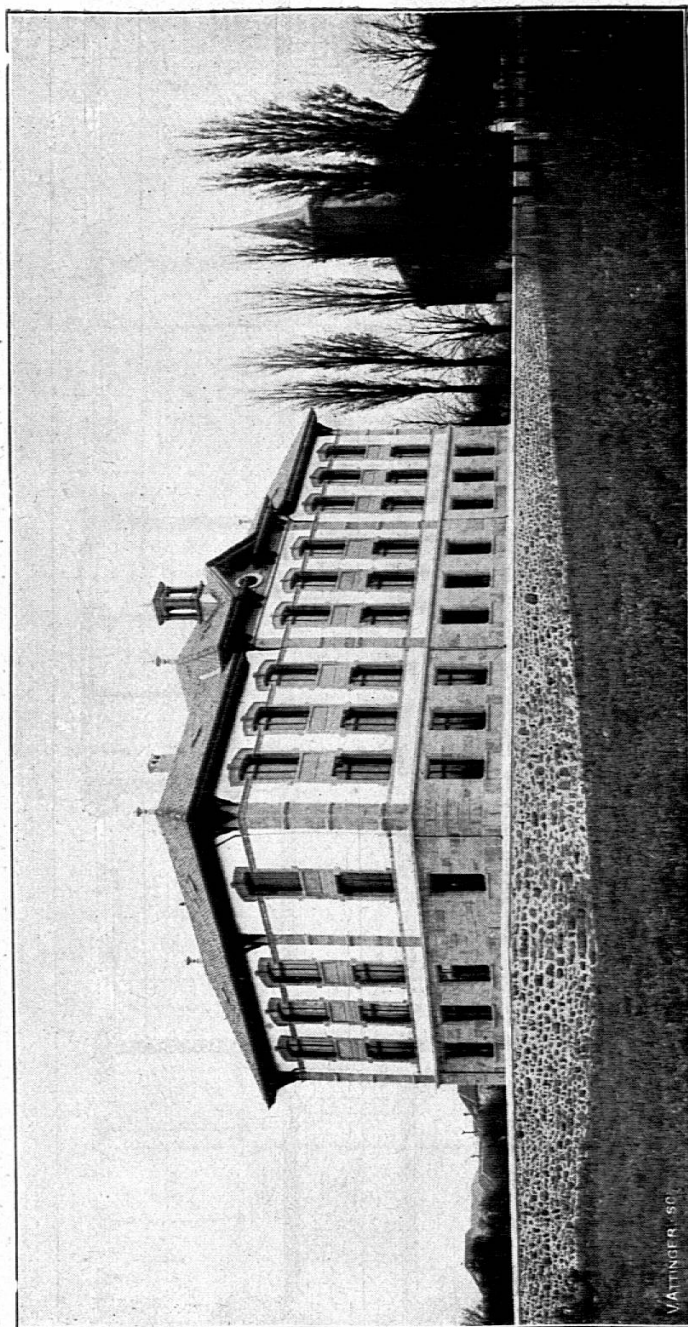


Le nouveau bâtiment scolaire projeté des Crétets, à La Chaux-de-Fonds.



Plan du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire projeté des Crétels, à La Chaux-de-Fonds.





Bâtiment scolaire du Landeron, inauguré en 1898.

Sulpice, de La Chaux près Les Bayards, de Martel Dernier près des Ponts de Martel, etc.

Dans toutes ou à peu près, on trouve, à l'étage ou au rez-de-chaussée, une vaste salle d'école, bien éclairée, exposée au midi, et munie d'un poêle pour l'hiver.

Puis une cuisine, où se prépare la soupe scolaire pendant la mauvaise saison.

Enfin, soit une chambre, soit un petit logement pour l'institutrice ou l'instituteur.

Nous donnons, dans la présente brochure, des reproductions d'un certain nombre de ces petites maisons d'école, qui permettent de se rendre compte de leur architecture et de leur charmante exposition.

*Léon Latour,*  
Inspecteur des Ecoles.